RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016

sur le prix et la qualité du service public d'élimination des **déchets**

métropole
ROUEN NORMANDIE

Sommaire

- ❑ *Territoire, une collectivité proche des usagers*
- ❑ *Personnel, 281 agents dédiés à la compétence déchets*
- ❑ *Environnement, de bonnes pratiques pour chaque public*
- ❑ *Collecte, des moyens adaptés au contexte*
- ❑ *Finances, quel coût pour le service ?*

Présentation du territoire

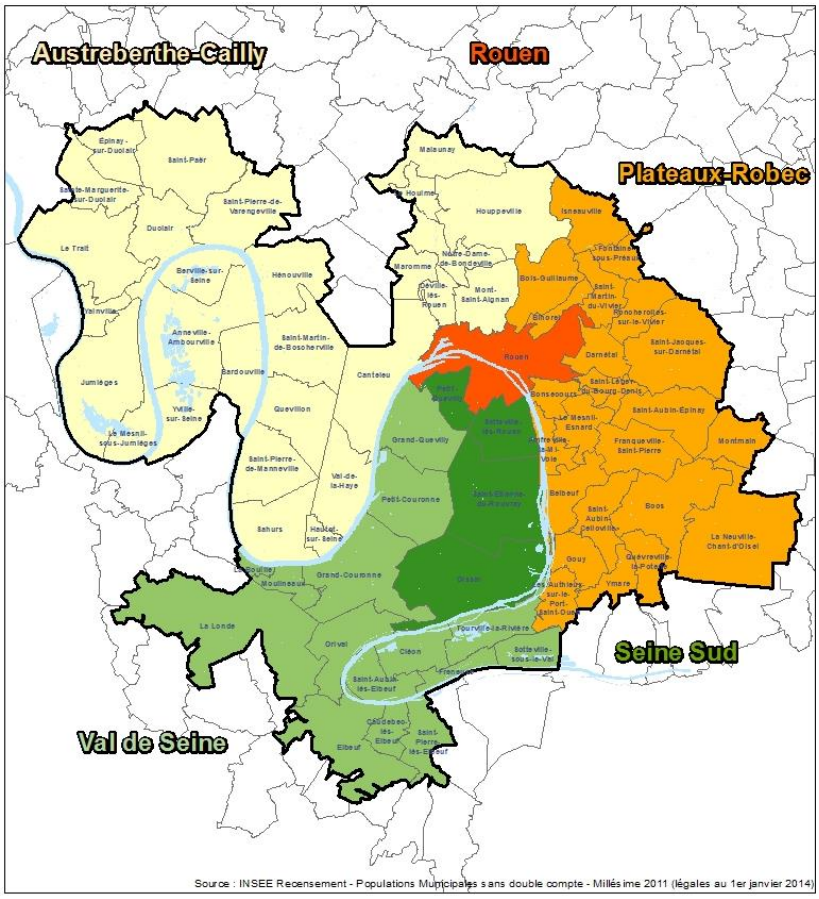

Pôle de proximité Plateaux Robec 83786 habitants

Pôle de proximité Seine Sud 93682 habitants

Pôle de proximité Rouen 113313 habitants

Pôle de proximité Val de Seine 103074 habitants

Pôle de proximité Austreberthe-Cailly 105715 habitants

Au 1er janvier 2016, le territoire de la Métropole compte 71 communes et 499 570 habitants (population légale INSEE). La population a évolué de 0.4% sur un an. Les plus fortes hausses se concentrent sur le secteur Plateaux-Robec et les plus fortes baisses sur le secteur Val de Seine.

Après la création de la Métropole au 1er janvier 2015, des Pôles de Proximité ont été constitués, afin de rapprocher l'offre de services publics des usagers. Pour la compétence déchets, cela s'est traduit par le transfert de moyens et de savoir-faire en juillet 2015.

Chacun des Pôles regroupe environ 100.000 habitants et gère dorénavant les gardiens, agents de la Métropole, pour les déchèteries de leur secteur respectifs. Ils ont également en charge l'instruction du droit des sols et l'implantation des colonnes enterrées, en lien avec leur rôle de création et d'entretien de la voirie.

Personnel

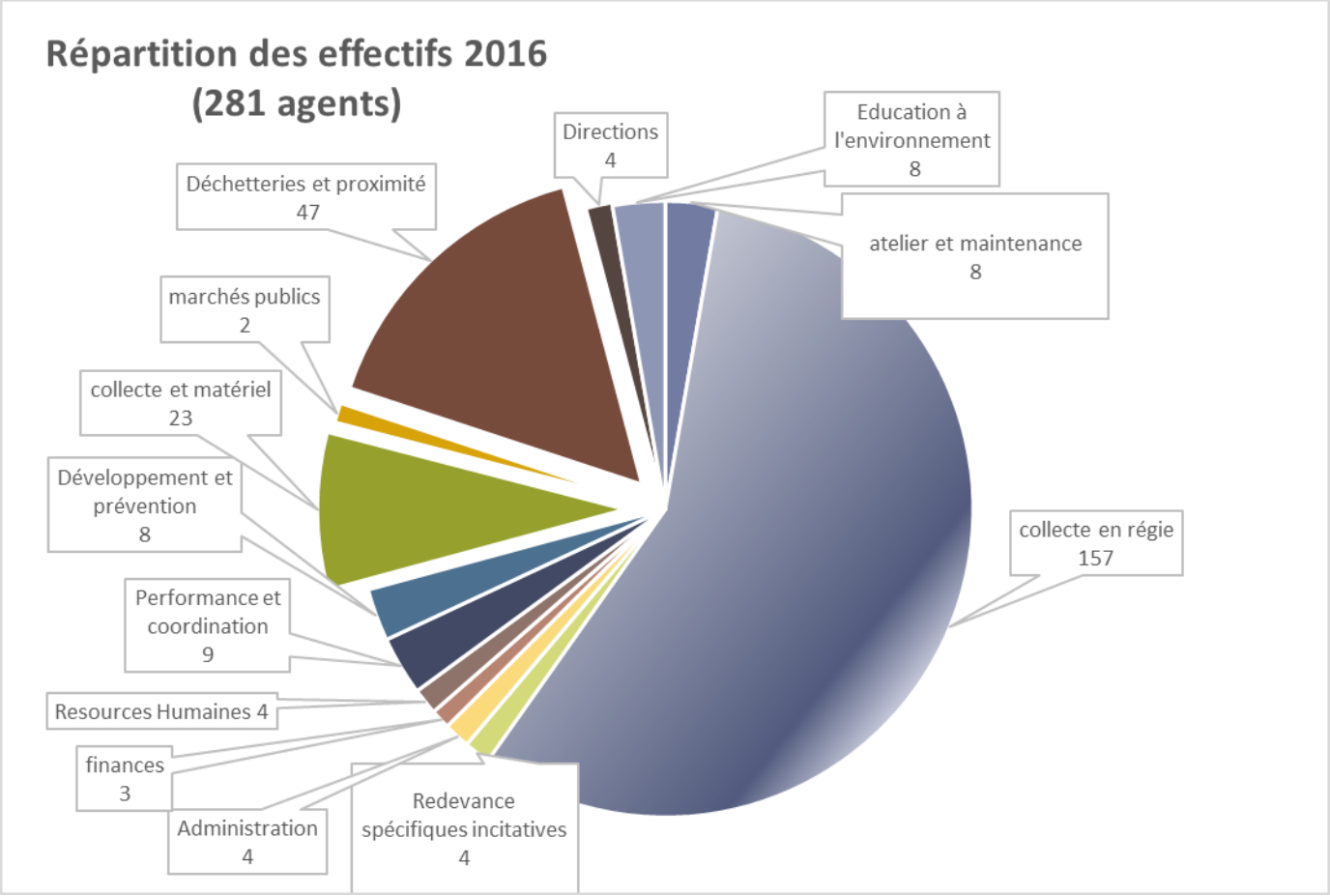

Les effectifs sont stables, ils passent de 282 agents à 281 agents en un an. Les agents directement gérés par les Pôles de Proximité sont au nombre de 47 et par l'Education à l'environnement au nombre de 8.

Les besoins générés par l'évolution réglementaire (prévention du déchet) ou l'innovation (géolocalisation) sont pourvus par transfert de ressources au sein des services.

Hygiène et sécurité

La collecte reste une activité trop accidentogène. Cette réalité s'explique par les spécificités du métier : port de charge, travail en partie de nuit, par tous les temps, dans le flux de circulation, posté sur un marchepied et en empruntant la quasi-totalité des voies communales.

Les actions menées visent donc à réduire la pénibilité et à limiter les risques. Il s'agit par exemple de développer la collecte par apport volontaire, doter les habitants de conteneurs individuels, résorber les manœuvres dangereuses en modifiant les circuits ou d'aménager des points de regroupement.

Le rôle de la cellule H&S est justement d'organiser la politique de prévention des risques professionnels. Elle élabore donc un plan pluriannuel, qui propose des actions concrètes pour atteindre les objectifs, fixés par la Direction, sur la base du bilan de l'année précédente.

Pour l'aider dans cette mission, la DMD s'est lancée dès 2008 dans une démarche de certification triennale, avec succès jusqu'ici pour chaque renouvellement. Ce cadre contraignant permet d'adopter des pratiques d'auto contrôle et de mesurer en permanence le degré d'implication des acteurs. Elle travaille en lien avec le Conseiller Prévention de la MRN.

Afin d'améliorer encore la transversalité et de partager une même méthode, au sein de l'établissement, il a été décidé de regrouper, en 2017, l'expertise H&S à l'échelon des Services Publics Urbains, en associant les l'Eau, l'Assainissement, l'Environnement et les Déchets.

Bilan de l'année 2016

Les résultats 2016 sont encourageants. Les actions menées en 2015 (accueil renforcé des remplaçants, quarts d'heure sécurité, groupe d'échange sur les pratiques, formations spécifiques au métier, conteneurisation...) semblent avoir porté leurs fruits. Le message porté par la Direction a contribué à renforcer l'implication des encadrants et des agents.

Sur l'activité Déchet, le nombre d'accidents de travail est passé de 66 (2015) à 47 (2016), soit une réduction de 28.8%.

Le nombre d'accidents ayant engendré un arrêt de travail est passé du 58 (2015) à 38 (2016) soit une réduction de 34,5%.

Cette diminution concerne :

- la collecte, notamment les agents non-titulaires (21 en 2015 contre 9 en 2016) ;
- la pré-collecte, notamment l'activité de livraison de bac (5 en 2015 contre 1 en 2016).

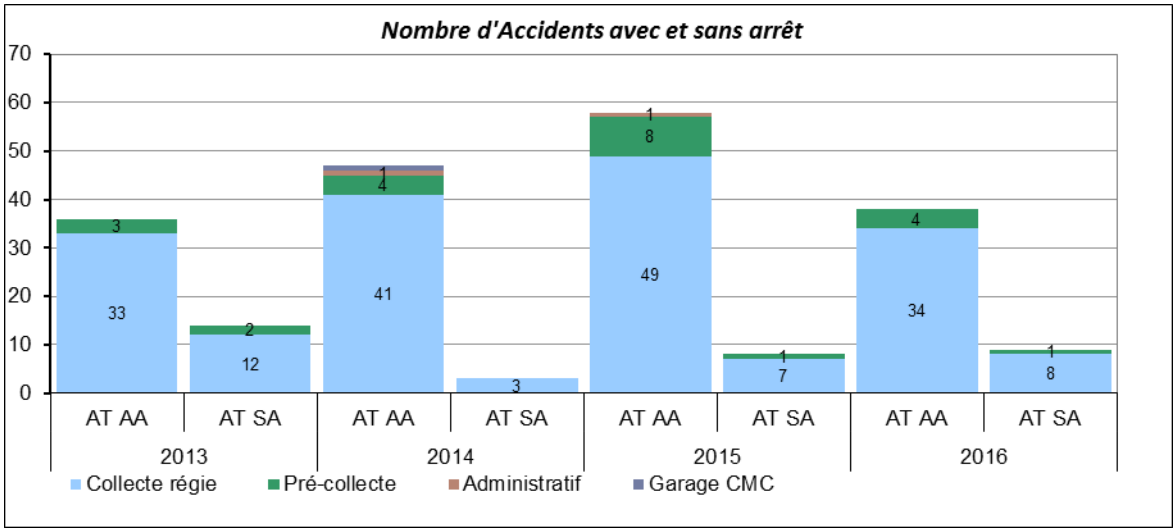

En 2016, la tranche d'âge la plus touchée par les accidents de travail est la tranche 51 – 60 ans. Un travail est d'ores et déjà engagé pour l'aménagement du travail pour les agents les plus âgés.

Les principales actions qui ont été réalisées sur 2016 :

- Rencontre des agents poly-accidentés par la Direction afin d'identifier les causes et des solutions pérennes pour ces agents ;
- Evaluation des saisonniers/remplaçants et évolution du mode de recrutement ;
- Mise en place de plans d'actions issus des groupes de concertation en collecte ;
- Création de groupes de travail (encadrants et agents) pour la revue complète du DUER « Document Unique d'Evaluation des Risques » ;
- Mise en place d'actions visant à diminuer de la Pénibilité de l'activité de livraison de bacs ;
- Déploiement de l'outil de géolocalisation sur les véhicules de collecte (guidage des tournées et identification des points à risques, remontée des dysfonctionnements, …).

Perspectives 2017

- Poursuite des démarches engagées par le groupe de travail sur l'identification des causes et des solutions liées aux accidents de travail et à l'absentéisme ;
- Poursuite du travail sur la réduction de la pénibilité concernant l'activité bacs de la Pré-collecte ;
- Réalisation des formations prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP) adaptées aux métiers ;
- Mise en place d'une journée de formation pour les accidentés (collecte dans un premier temps) ;
- Réorganisation de la Prévention au niveau des services aux usagers et à la transition énergétique (SUTE) permettant une mutualisation des pratiques liées à la prévention des risques ;
- Poursuite du traitement des points sensibles ;
- Début de la conteneurisation des déchets végétaux.

Environnement

La Métropole accompagne les changements de comportements et mobilise les acteurs locaux.

La Métropole poursuit sur les déchets son programme d'actions inscrit dans son plan local de l'éducation à l'environnement et son engagement dans la prévention et réduction des déchets.

I/ La sensibilisation au jardinage durable

Le **projet de promotion des pratiques de jardinage durable** est développé dans le cadre global des plans d'actions d'éducation à l'eau, aux déchets ainsi qu'à la biodiversité, mis en œuvre dans un Plan Local d'Education à l'Environnement.
Les pratiques de jardinage ont des effets directs et indirects sur la ressource en eau (qualité /quantité), la biodiversité, la quantité de déchets végétaux collectés ainsi que la toxicité des emballages à éliminer. La Métropole sensibilise les habitants sur les pratiques de jardinage dans leur globalité, et aborde donc toutes les thématiques de façon complémentaire.
L'accompagnement des bonnes pratiques des habitants est complémentaire avec la politique de gestion différenciée des espaces verts développée en partenariat avec les communes.

Ce projet se décline en plusieurs actions :

- L'animation du « Club des jardiniers de la Métropole » :

Le Club compte près de 750 adhérents à la fin 2016 et aura permis l'animation d'une trentaine d'ateliers sur l'année. Atelier sur le sol, cuisine des plantes sauvages, découverte de la permaculture, visite des jardins de Mouscrou… Le programme 2016 s'est étoffé de nombreuses thématiques. Par ailleurs, l'implication de ses membres y est de plus en plus importante, en particulier au travers de l'animation des « rencontres au jardin ».

- La promotion du compostage individuel :

Plus de 10 000 composteurs ont été distribués sur le territoire de la Métropole ce qui représente un taux d'équipement satisfaisant. L'opération de mise à disposition des composteurs a donc pris fin en décembre 2016.

-La promotion du compostage collectif et la création de jardins partagés :

Depuis le premier appel à projets en 2015, reconduit chaque année, 7 projets de jardin partagés ont été créés avec le soutien de la Métropole.

- Appel à projets « jardiner autrement » : année 2016

Objectif : 6 écoles accompagnées par année scolaire

5 écoles ont été accompagnées dans leur projet de jardin pédagogique en 2015/2016 : A Saint Pierre-lès-Elbeuf, Sahurs, Cléon, Bihorel, et Rouen. 3 autres écoles ont été conseillées dans la mise en place de leur projet.

6 écoles sont accompagnées pour l'année scolaire 2016/2017 : A Petit Quevilly, Saint Pierre lès Elbeuf, Caudebec les Elbeufs, Rouen et Saint Etienne du Rouvray.

Cf. données chiffrées dans tableau n°1 ci-après

II/ L'Accompagnement des changements de comportements pour la réduction et le tri des déchets

L'accompagnement des organisateurs d'éco manifestations

Depuis janvier 2015, pour promouvoir le développement d'éco-manifestations (sur les thématiques des déchets, de l'énergie, l'eau…) sur son territoire, la Métropole propose aux organisateurs d'évènements culturels, sportifs touristiques etc, un guide pratique disponible sur le site internet. De plus, elle leur met à disposition du matériel (éco-cups…) et des outils de communication, s'ils s'engagent à labéliser leur démarche.

En 2016 ; 23 éco-manifestations ont été labellisées. Cela représente 1840 personnes sensibilisées directement, 119 390 participants aux manifestations déclarés par les organisateurs. 8 810 éco-cups et 1 280 gourdes (pour les intervenants) ont été distribués. Toutes ces éco-manifestations ont été accompagnées pour la mise en place du tri sur site et la sensibilisation des intervenants.

L'accompagnement des Clubs sportifs éco-responsables

Chaque année, depuis 2015, la Métropole accompagne 6 clubs pendant 18 mois dans leur démarche écoresponsable de gestion des déchets.

Entre 2015 et 2016, 6 clubs (2150 licenciés) ont été accompagnés. Au total, les déchets triés ont augmenté de 1898 litres (520 litres en mars 2015 > 2418 litres en juin 2016) et les ordures ménagères ont été réduites de 3324 litres (10 650 litres en mars 2015 > 7 326 litres en juin 2016).

En mars 2016, 10 clubs ont été retenus (sur 16 candidatures) dans le cadre de l'appel à projet : 7 clubs à Elbeuf (550 licenciés) qui utilisent le même complexe sportif, 1 club de football à Cléon (135 licenciés), 1 club de rugby à Mont St Aignan (274 licenciés) et un club de football à Ymare (150 licenciés). 80 éco-cups et 2290 gourdes (pour les licenciés) ont été distribuées.

La mise en place du tri dans les équipements sportifs a été effectuée pour les déchets recyclables. L'ensemble du personnel concerné a été sensibilisé.

L'accompagnement des projets des acteurs sociaux, pour la sensibilisation aux « économies domestiques »

L'objectif du projet est de développer des actions ciblées, auprès des publics en difficultés économiques, sous l'angle des « économies domestiques » en s'appuyant sur les relais que sont les professionnels de l'accompagnement social (Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS), Centres Socio-Culturels, Centres Médico-sociaux, Associations d'insertion sociale etc.).

La Métropole met à disposition des acteurs, des boites à outils thématiques (formations, actions d'animations, outils pédagogiques etc.). Les thèmes (déchets, alimentation et gaspillage alimentaire, mobilité, eau, énergie, air intérieur) sont le plus souvent traités sous l'angle des économies qui peuvent être réalisées en mettant en œuvre les éco-gestes proposés. Les bénéfices pour la santé, ou sur la qualité de vie sont également abordés.

Une formation sur le thème de l'énergie a été réalisée en décembre 2016, regroupant des représentants de bailleurs et de CCAS. La page « éducation à l'environnement / structures sociales » présentant les outils proposés, a été mise en ligne sur le site internet de la Métropole en 2016.

Synthèse des publics sensibilisés pour l'année 2016 :

Actions	Nombre de personnes sensibilisés
Environnement / DD (multi thèmes dont déchets)	**1211**
Animations scolaires	**591**
Animations "Environnement"	591
Prêt d'outils pédagogiques	**120**
Jeu "Eco-malin"	120
Stands d'information et de sensibilisation	**500**
Animations "Environnement"	500
Jardinage	**1 581**
Animations périscolaire	**30**
Animation compostage	30
Animations scolaire	**1 551**
Animation "Compostons nos déchets"	497
Animation biodiversité	532
Animation compostage	522
Education à la réduction des déchets	**124 888**
Animations partenaires	**98**
Visites d'un atelier de réemploi	98
Animations public spécifique	**68**
Animations "Ma poubelle au régime"	36
Visites de déchetterie	32
Animations scolaires	**346**
Animations "Ma poubelle au régime"	212
Visites de déchetterie	134
Eco manifestations	**121 230**
Public touché déclaré par l'organisateur (dans le cadre des éco-manifestations labellisées)	119 390
Public touché par la DAEEPD (dans le cadre des éco-manifestations labellisées)	1 840
Formation des relais	**16**
Educateurs sportifs (clubs éco-sportifs)	16
Stand d'information et de sensibilisation	**1410**
Animation "deviens éco-sportif"	1390
Animation compostage	20
Total général	**125 960**

III/ L'accompagnement des changements d'organisation de la collecte des déchets

▶ Implantation de colonnes enterrées

Objectifs : Informer, sensibiliser et faire adhérer les habitants au nouveau dispositif. Garantir la bonne utilisation du matériel et la qualité du tri des déchets

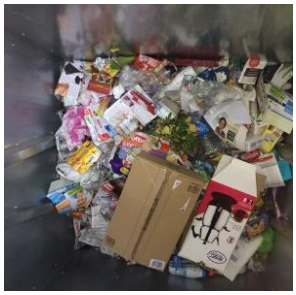

2 548 foyers ont été accompagnés par une communication spécifique écrite et/ou orale (porte à porte et action en pied d'immeubles auprès de 403 foyers rencontrés en Quartiers Politique de la Ville).

14 suivis qualité ont été réalisés (2327 logements concernés).
Les consignes sont globalement bien suivies et la qualité du tri est relativement bonne. Les déchets recyclables souillés ont été identifiés principalement sur les zones sensibles. Les autres dysfonctionnements rencontrés sont principalement liés à des sacs, cartons déposés au pied des colonnes, quelques problèmes d'odeurs dus à des sacs d'ordures ménagères non fermés ou déchets jetés en vrac. La présence de gardiens sur place facilite le maintien de la propreté.

30 gardiens ont été sensibilisés en 2016.

▶ Changement de modalités de collecte

Objectif : Informer et faire adhérer les usagers aux nouveaux changements d'organisation.

45 communes ont été accompagnées dans le cadre des changements d'organisation sur 2016 (modifications de jours de collecte liés au renouvellement des marchés de collecte, changements de fréquence des ordures ménagères et passage du verre en porte à porte, conteneurisation) par le biais de supports de communication :

- 119 420 guides d'information distribué dans toutes les boîtes aux lettres, affiches posées dans les commerces, bâtiments communaux et halls d'immeubles, panneaux d'information répartis sur la ville, site internet, réseaux sociaux, et relais par les bulletins municipaux.

- 125 suivis ont été réalisés et 4 898 rappels de consignes ont été effectués soit par boîtage ou contact direct.

IV/ L'amélioration de la qualité des collectes et des performances de tri

Objectifs : Réaliser des actions de communication visant à améliorer la qualité des collectes sur demande des services opérationnels, des villes, des bailleurs, des habitants (réclamations). Développer la performance de tri.

- 45 interventions réalisées (enquêtes, suivis terrain)
- Mise en place d'actions correctives auprès de 4 385 logements concernés (affichage des consignes dans les halls d'immeubles et locaux poubelles, 1 299 supports de communication boités, contact avec les gardiens ou réunion de concertation avec les gestionnaires d'immeubles)
- 61 contacts directs

Une campagne de communication sur un quartier de Maromme, la Maine a été effectuée en collaboration avec le SMEDAR afin d'améliorer la performance de tri.

Des animations en centre de loisirs, porte à porte, rappel des consignes de tri, affichage dans les halls d'immeubles et pose de signalétique dans les locaux poubelles ont également été réalisés.

VI / L'accompagnement des extensions de consignes de tri

Depuis fin octobre dernier, les consignes des emballages ont évolué sur le territoire du SMEDAR pour faciliter le geste de tri et augmenter la valorisation matière. Une information a été diffusée dans tous les foyers de la Métropole par le SMEDAR en octobre dernier et relayée par la Métropole dans les guides déchets en fin d'année, le mag et le site internet.

Les consignes ont été changées sur tous les conteneurs d'apport volontaire et ce travail se poursuivra en début 2017 sur les colonnes enterrées et semi-enterrées.

Les agents de la métropole ont été sensibilisés à ces nouvelles consignes par le biais du flash info. Des réunions à destination des agents du service collecte et des déchetteries ont été organisées et s'achèveront au début de l'année 2017.

Collecte

L'essentiel

Répartition des tonnages 2016

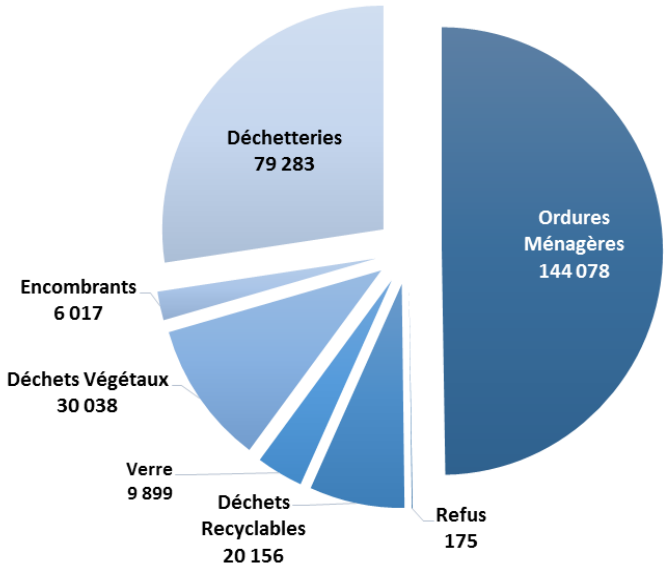

En 2016 les tonnages collectés, que ce soit en porte à porte, apport volontaire ou par le biais du réseau de déchetteries, ont augmenté de **0,22% soit de 624 tonnes.**

Les variations constatées diffèrent selon les flux. La majeure partie de cette augmentation provient de **la collecte des déchets végétaux** qui après une année 2015 plus faible repartent à la hausse (+ 2695 tonnes soit **+9.86 %** par rapport à 2015) pour se situer dans la moyenne des 5 dernières années.

Si l'on neutralise ce flux très variable, on constate une légère diminution de quantités collectées (- 2071 tonnes soit **- 0,79%** par rapport à 2015) et notamment une diminution de 1007 tonnes des OMR **(- 0.69%** par rapport à 2015).

	Tonnages		Evolution	
	2015	2016	valeur	%
Ordures Ménagères	145 085	144 078	-1 007	-0,69%
Refus	138	175	37	26,81%
Déchets Recyclables	20 333	20 156	-177	-0,87%
Verre	10 135	9 899	-236	-2,33%
Déchets Végétaux	27 343	30 038	2 695	9,86%
Encombrants	5 845	6 017	172	2,94%
Déchetteries	80 143	79 283	-860	-1.07%
	289 022	289 646	624	0,22%

Production tous déchets confondus (kg/an/hab)

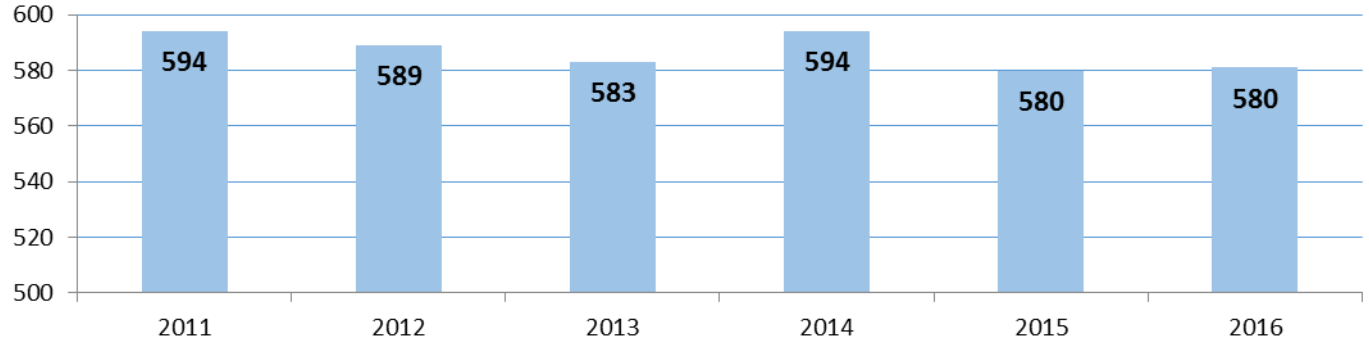

Evolution globale des Déchets Ménagers Assimilés (DMA)

Les **D**échets **M**énagers **A**ssimilés (DMA) résultent de l'addition de l'ensemble des flux de déchets de la métropole. Elle est définie dans le cadre de la loi TEPCV. L'objectif est de réduire les quantités produites pour ces flux avec pour objectif de ramener en 2020 la production de déchet à celle existante en 2010.

Les variations constatées diffèrent notablement selon les flux. On constate que l'écart à l'objectif en 2016 est important et représente **47 kg/habitant.** La Métropole s'est engagée fin 2016 avec le SMEDAR dans un **programme local de réduction des déchets** labélisé par l'ADEME **ZDZG (Zéro déchet, Zéro Gaspillage)** afin de réduire cet écart et tendre vers l'objectif fixé par la loi TEPCV.

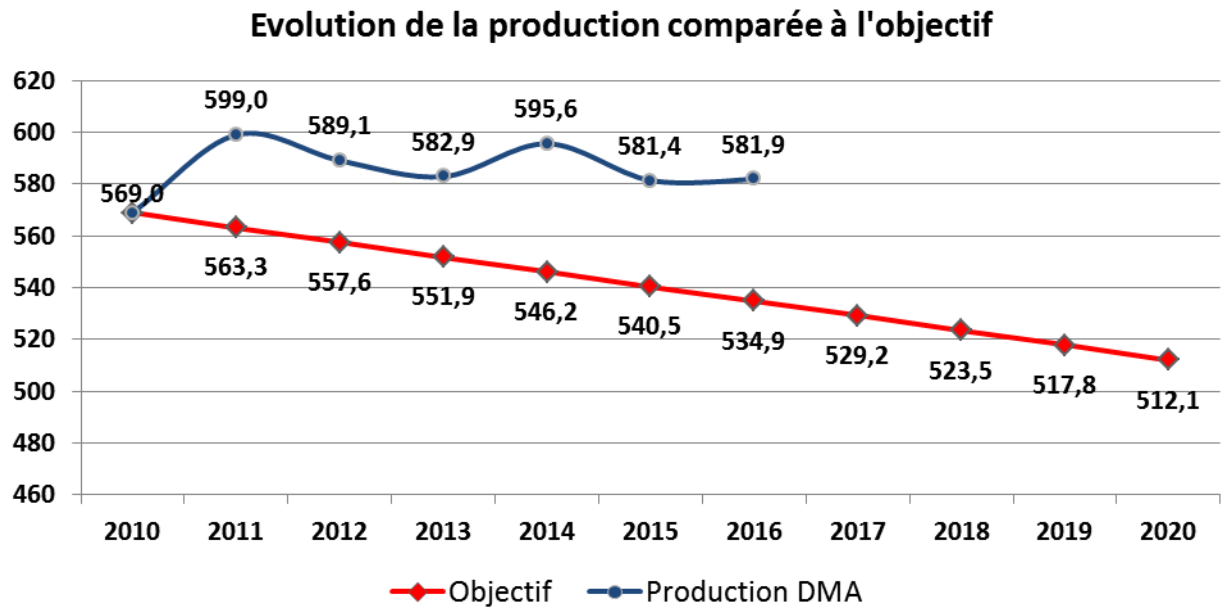

Les filières spécifiques de recyclage

Les filières REP (**R**esponsabilité **E**largie du **P**roducteur) permettent notamment de développer la collecte sélective et le recyclage de certains déchets. C'est dans ce cadre que La Métropole, en partenariat avec des éco-organismes agréés, travaille à la promotion et au développement de filières spécifiques. L'ensemble de ces collectes est réalisé au sein du réseau de déchetteries, à l'exception de la collecte des TLC, pour lesquels elle s'effectue au moyen de bornes implantées sur la voie publique.

- La collecte des **T**extiles, **L**inges et **C**haussures (TLC) représente **969** tonnes en 2016, soit **14,6 %** d'augmentation. L'effort de densification des points de collecte s'est poursuivi en 2016.
- Les **D**échets d'**E**quipements **E**lectriques et **E**lectroniques (DEEE) ont connu une augmentation de **6,6%** pour **2 526** tonnes collectées.
- La collecte des **D**échets d'**E**léments d'**A**meublement (DEA) a été mise en place sur 5 déchetteries supplémentaires portant à 8 le nombre de déchetterie accueillant ce flux. Cela a permis de détourner **1 889 tonnes,** soit une augmentation de **54,5 %** par rapport à 2015.
- Les **D**échets **D**iffus **S**pécifiques (DDS) font également l'objet d'une filière REP. **515 tonnes** ont été collectées par ce biais cette année, soit une diminution de -**4,1%**. Il s'avère que l'identification précise des différentes catégories pour cette filière (acides, bases, etc..) est complexe et rend son tri par les gardiens de déchetterie particulièrement difficile. En cas de doute le produit n'est pas mis dans la filière engendrant une diminution des tonnages collectés.

Au total, **5899 tonnes** de déchets ont été détournées par le biais des filières REP sur l'année 2016 soit **18,6% de plus** que l'année précédente.

Part de collecte en apport volontaire et mise en place de colonnes

La Métropole poursuit l'implantation de colonnes enterrées et semi-enterrées, plus adaptées à certaines typologies d'habitat, permettant des réductions de fréquences et réduisant la pénibilité du travail des agents de collecte. La part d'**O**rdures **M**énagères et **A**ssimilées (**OMA** : OMR, DMR, VERRE, REFUS) collectée en apport volontaire a augmenté de **13%** en 2016 et **95 colonnes supplémentaires** ont été implantées portant le nombre total à **958 colonnes en fonctionnement** sur la Métropole.

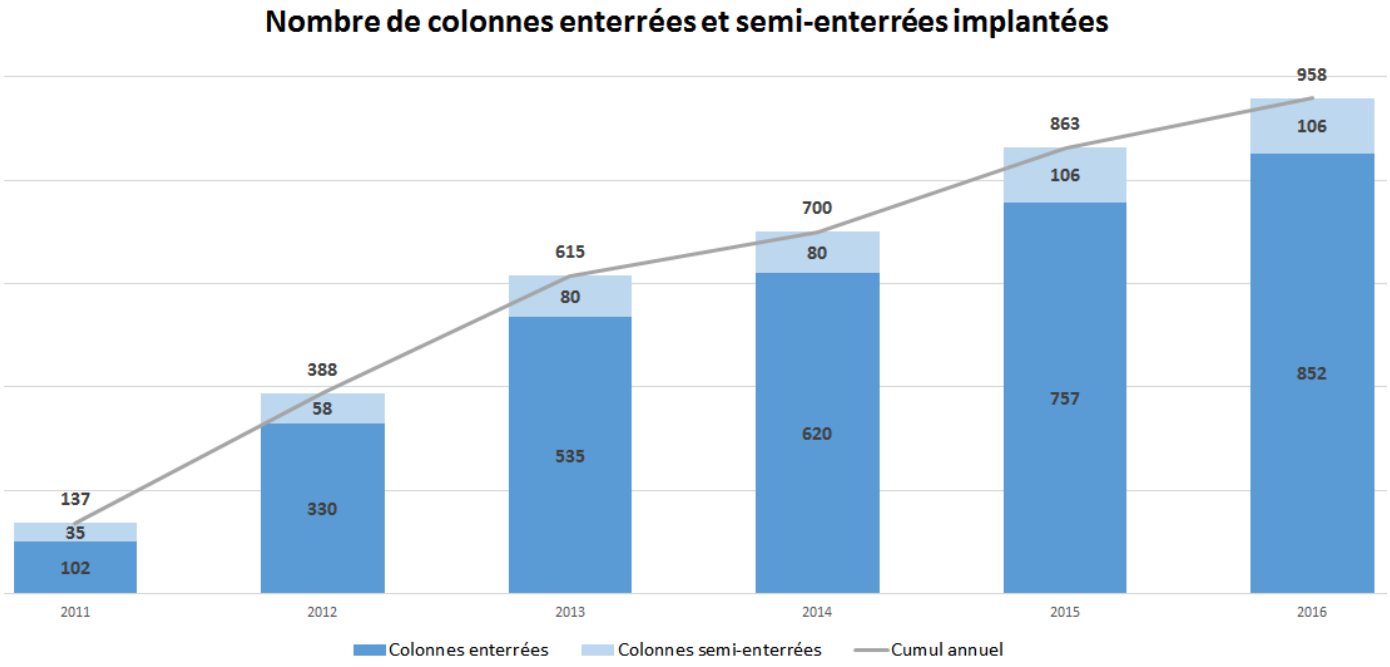

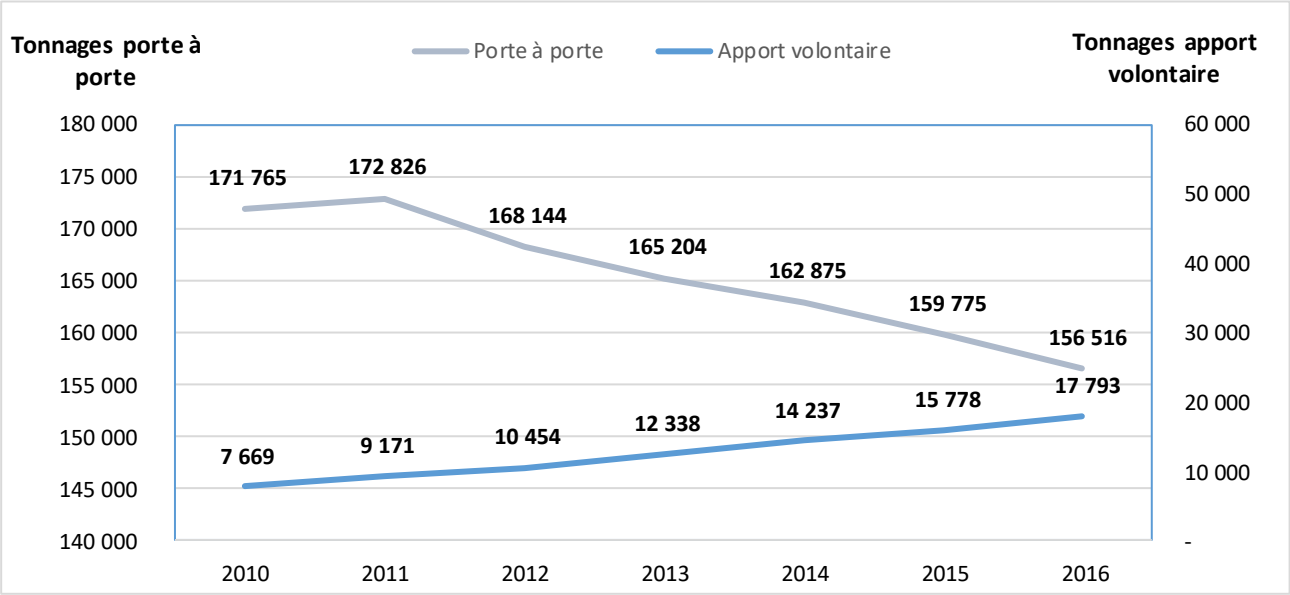

Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)

Les Ordures Ménagères Résiduelles sont collectées en porte à porte sur l'intégralité du territoire. Cette collecte peut être, selon les cas, effectuée en sacs, bacs ou colonnes, elle est assurée à la fois en régie et par le biais de prestataires (Coved, Polyurbaine et Veolia), la fréquence varie du C1 au C7 selon les secteurs.

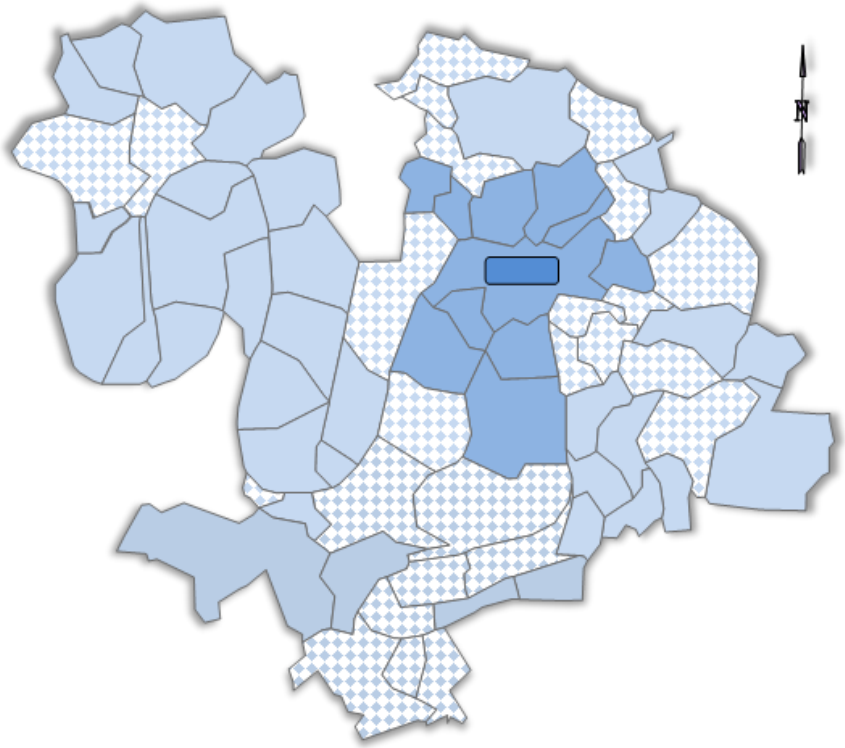

1 fois par semaine

1 fois par semaine avec certains secteurs en 2 fois

2 fois par semaine

Plus de 2 fois par semaine

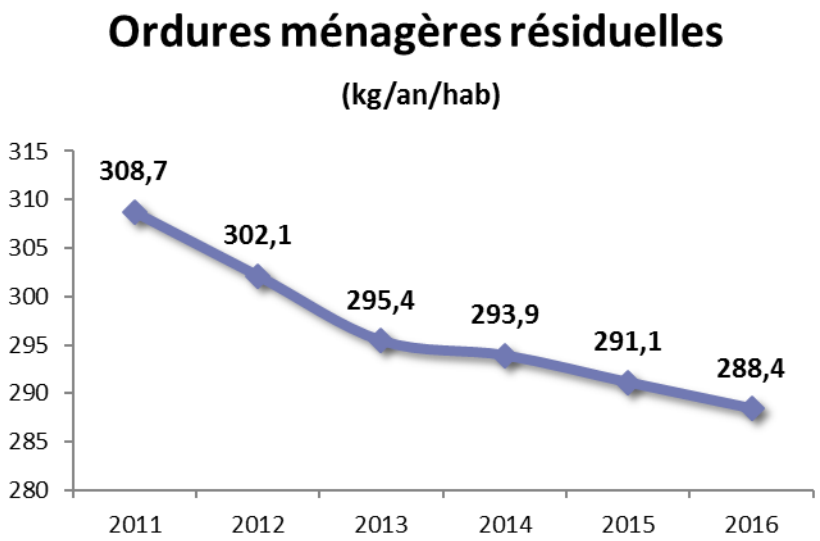

La production d'Ordures Ménagères Résiduelles par habitant a diminué lors de l'année 2016 (**-0,93%**) soit une baisse de **2,7 kg/hab./an**.

Il est à noter que la réduction est depuis 4 ans assez nettement inférieure (**-2,3%** depuis 2013) à la baisse constatée entre 2011 à 2013 (**-4,3%** en 2 ans). Si la tendance demeure donc baissière, elle est moins marquée depuis quatre ans.

Si la production par habitant est partiellement conditionnée par les habitudes de consommation, elle demeure intrinsèquement liée à la conjoncture économique.

Le porte à porte

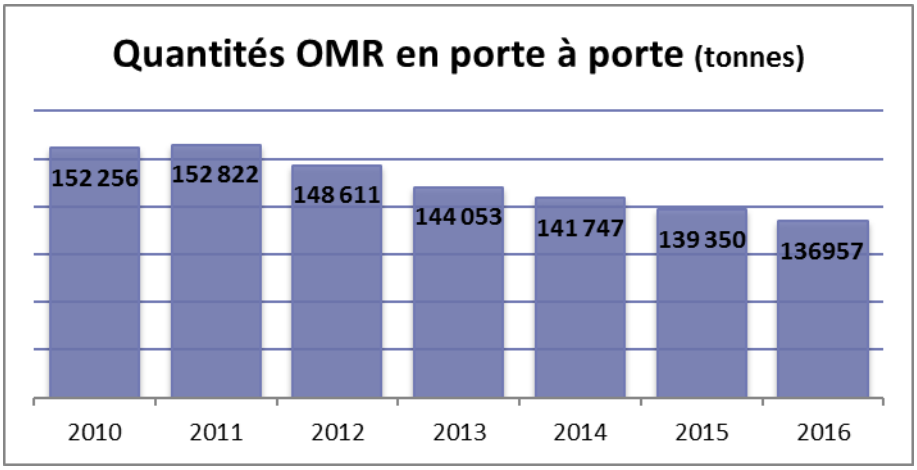

La diminution de la quantité d'ordures ménagères résiduelles collectées en porte à porte se poursuit pour la quatrième année consécutive (- 2393 tonnes représentant **-1,72%**). Elle est liée à la fois, à la baisse générale de ce flux (**-0,93%**), et à la transition d'une partie de la production vers l'apport volontaire suite aux implantations de colonnes enterrées et semi-enterrées.

L'apport volontaire

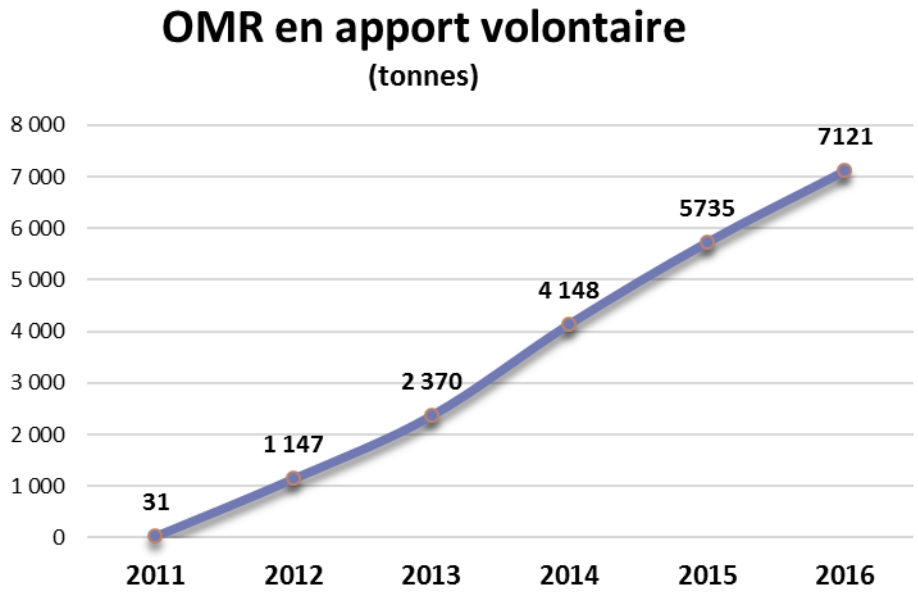

La quantité d'ordures ménagères résiduelles collectées en apport volontaire a progressé de **24%** au cours de l'année 2016 pour atteindre **7 121** tonnes annuelles.

La poursuite du programme d'implantations de colonnes enterrées et semi enterrées est à l'origine de cette transition d'une partie des tonnages du porte à porte vers l'apport volontaire.

Depuis juillet 2015 l'implantation des colonnes enterrées est **réalisée par les pôles de proximité** rapprochant ainsi l'expertise voirie et gestion des espaces publics développée au sein des pôles et les contraintes d'exploitation inhérentes à la mise en place de ce type de mobilier.

Le programme de développement se poursuit donc au sein de chacun de ces territoires **en étroite collaboration avec les différents acteurs locaux** (bailleurs, services municipaux, utilisateurs, etc..).

49 colonnes OMR supplémentaires ont été installées en 2016 portant le chiffre à **492** colonnes déployées sur la Métropole pour ce flux.

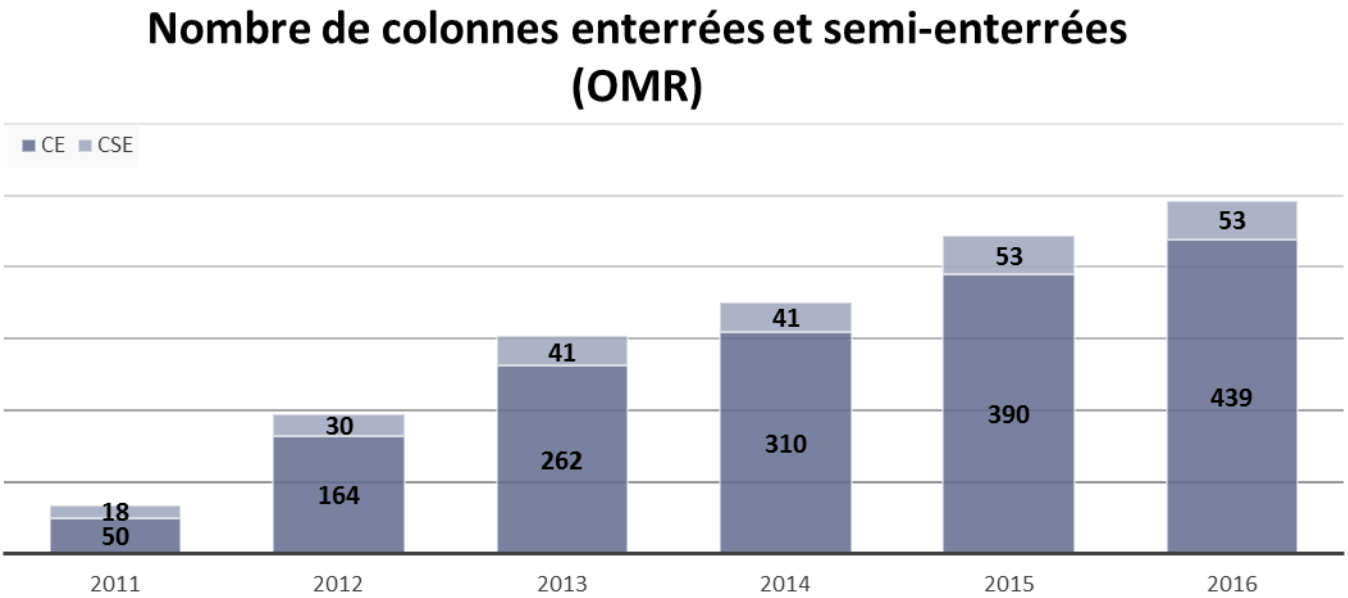

Les Déchets Ménagers Recyclables (DMR)

Les DMR sont collectés en porte à porte sur la quasi-totalité du territoire, seule une partie de l'intra boulevard de Rouen est collectée en apport volontaire. Cette collecte peut être, selon les cas, effectuée en sacs, bacs ou colonnes, elle est assurée à la fois en régie et par le biais de prestataires (Coved, Polyurbaine et Veolia). La fréquence varie d'une collecte toutes les deux semaines (C 0,5) à une collecte par semaine (C1).

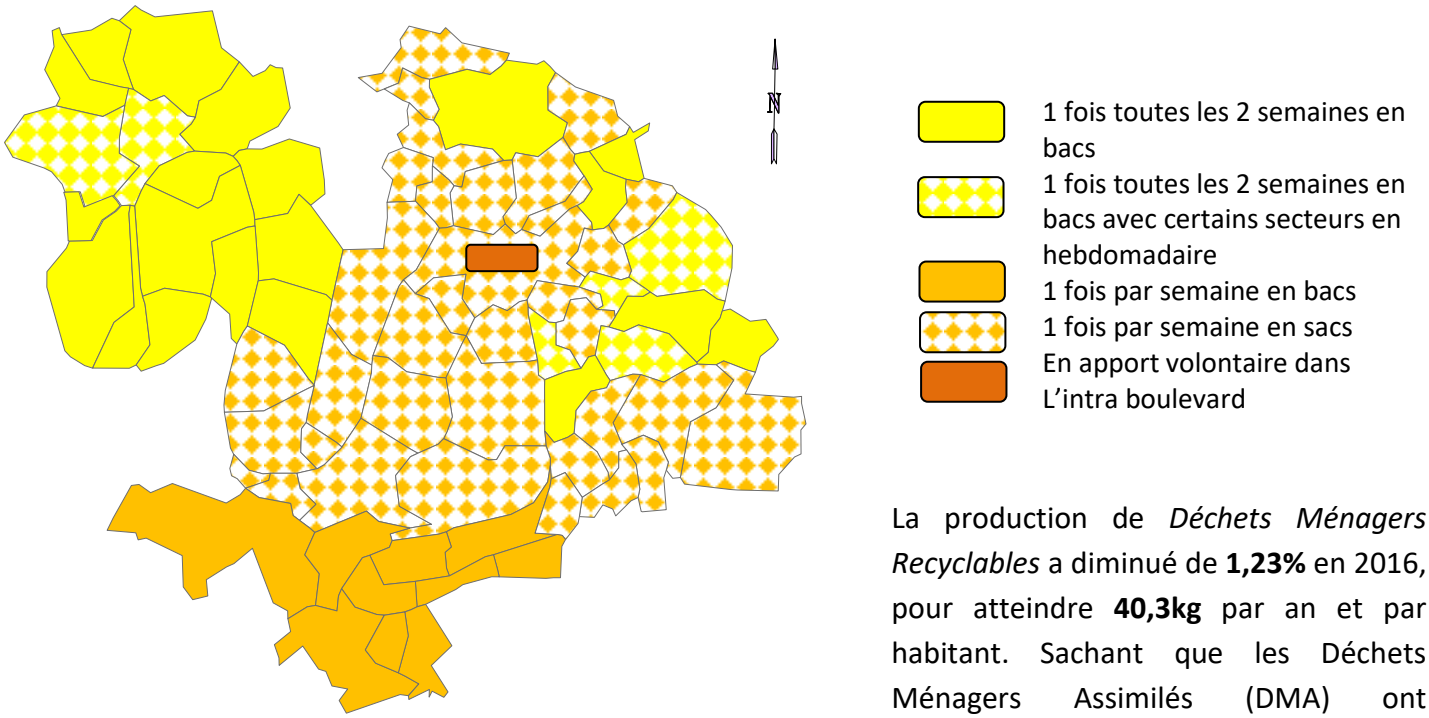

La production de *Déchets Ménagers Recyclables* a diminué de **1,23%** en 2016, pour atteindre **40,3kg** par an et par habitant. Sachant que les Déchets Ménagers Assimilés (DMA) ont augmenté de **0,36%**, la part des recyclables au sein des DMA passe donc de **7,57%** à **7,46%**. Cela traduit une dégradation de la performance de tri.

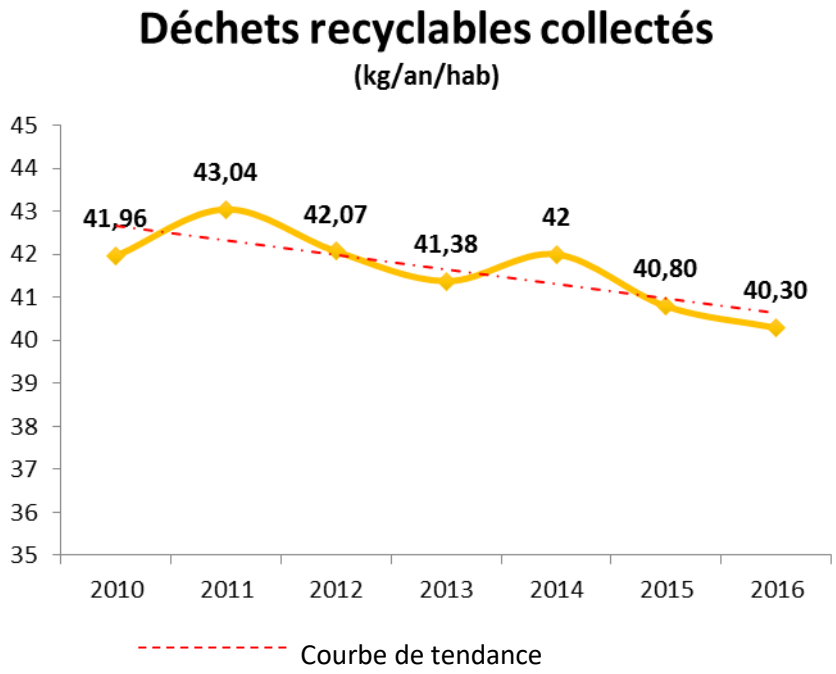

La tendance depuis 6 ans est en effet en légère baisse de **0,28%** par an en moyenne, soit environ **1,6 kg/hab./an** collecté en moins par rapport à 2010.

Afin d'enrayer ce phénomène la Métropole a développé durant l'année 2016 un **P**lan d'**A**mélioration de la **C**ollecte sélective (PAC) avec Eco-emballages afin d'améliorer la collecte dans les zones principalement déficitaire. L'extension des consignes de tri mise en œuvre avec le SMEDAR en octobre devrait également améliorer la situation en 2017.

La collecte en porte à porte

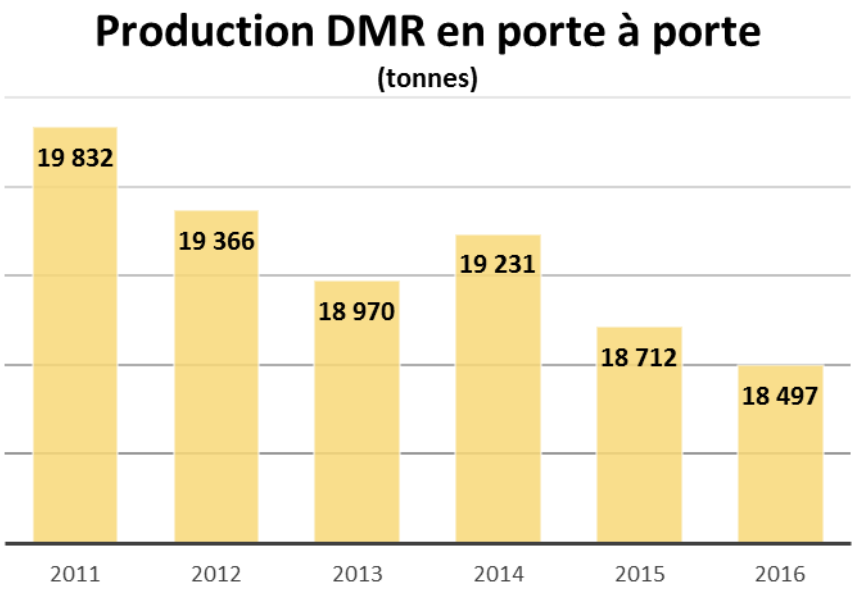

La quantité de *Déchets Ménagers Recyclables* collectés en porte à porte a diminué de **1,15%** en 2016. La diminution globale des quantités de déchets comme les *Ordures Ménagères Résiduelles* (**-0,93%**) sous l'influence d'une baisse globale de la consommation peut expliquer en partie ce résultat. Toutefois la Métropole accentue en partenariat avec le SMEDAR la sensibilisation des usagers à la collecte sélective dans les secteurs où les résultats sont les plus faibles et développe un projet permettant d'améliorer la mise à disposition des sacs de tri auprès des usagers.

La collecte en apport volontaire

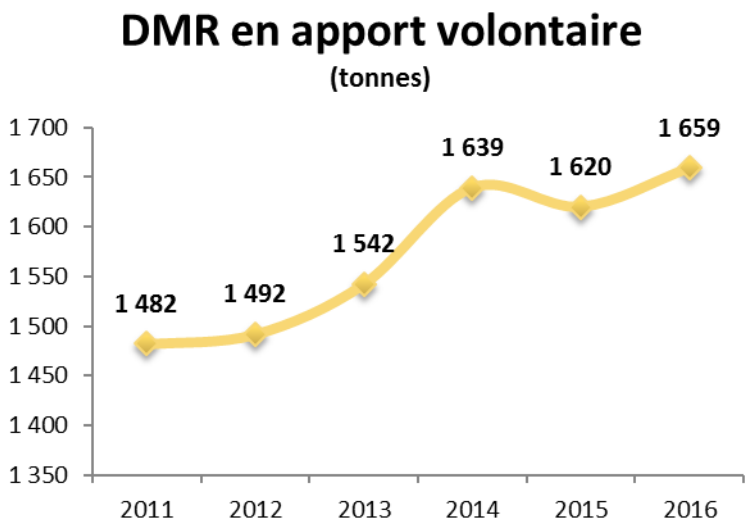

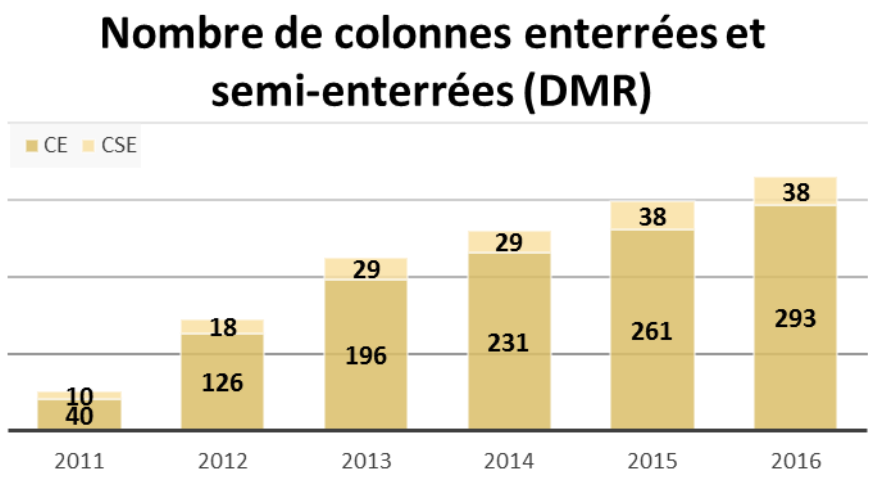

La production de Déchets Ménagers Recyclables en apport volontaire a légèrement augmenté. **1 659 tonnes** de DMR ont été collectées en apport volontaire sur l'année 2016, ce qui représente une augmentation de **2,4%** avec l'implantation de **32 colonnes supplémentaires**.

Le Verre

Lors des deux premiers trimestres de l'année 2016, les communes de Bonsecours, Mesnil-Esnard, Mont-Saint-Aignan et Sotteville-Lès-Rouen ont opéré la transition vers l'apport volontaire. A ce jour, **100%** de la production de verre ménager est **collectée en apport volontaire**.

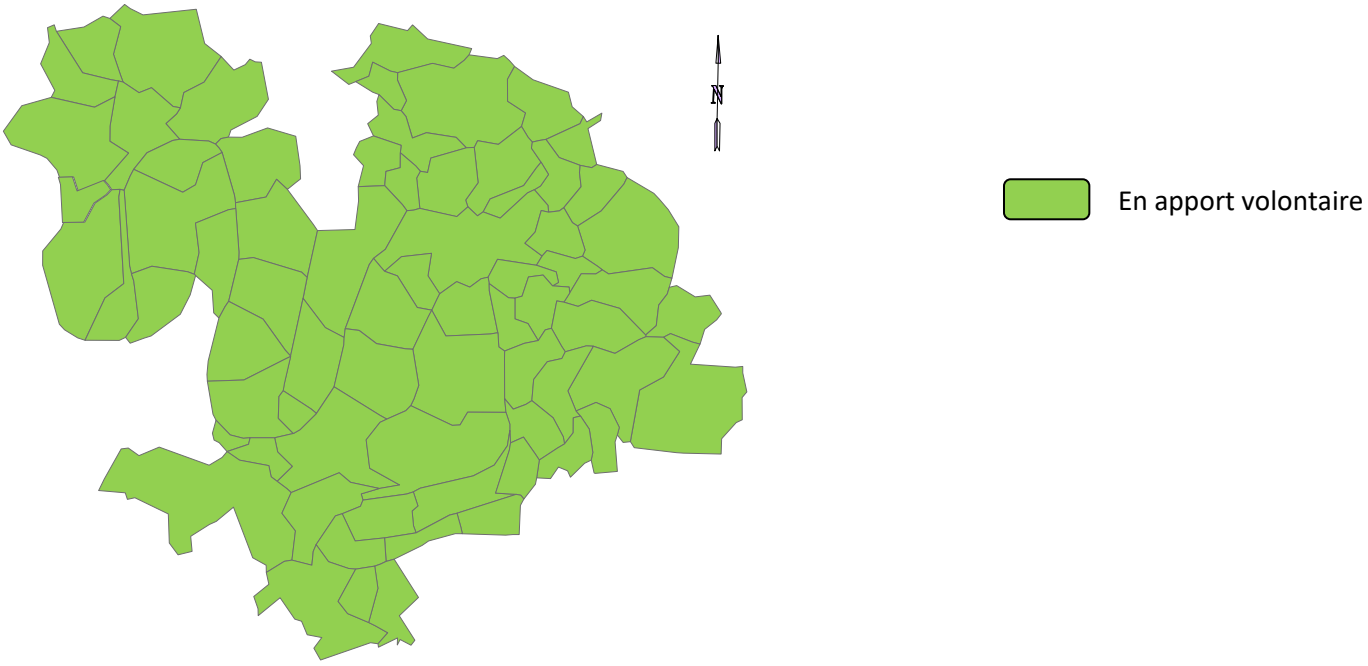

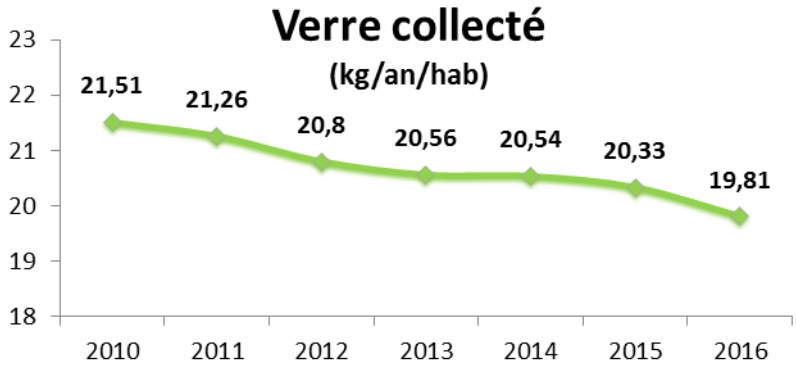

La tendance à la baisse constatée depuis 2010 de la production de verre par habitant se poursuit **- 2.6%.**

La conjoncture économique engendrant une baisse de la consommation peut en partie expliquer ce résultat. Toutefois un travail de densification des points a été mené fin 2016 et devrait améliorer les performances de collecte.

La collecte en porte à porte

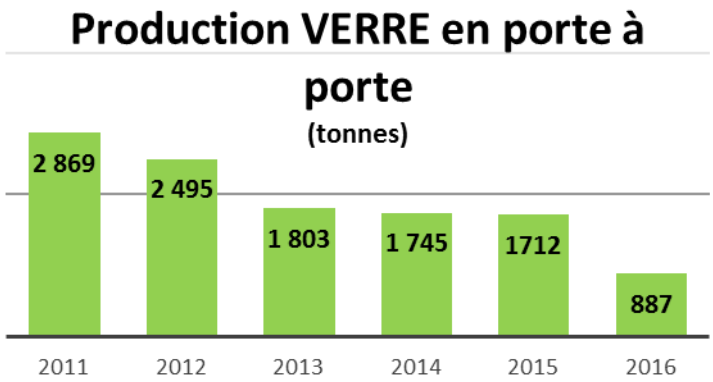

La quantité de verre collecté en porte à porte a diminué de **52%** en 2016.

Ce résultat s'explique par l'arrêt de la collecte en porte à porte en deuxième partie d'année pour les 5 dernières communes de la Métropole concernées.

La collecte en apport volontaire

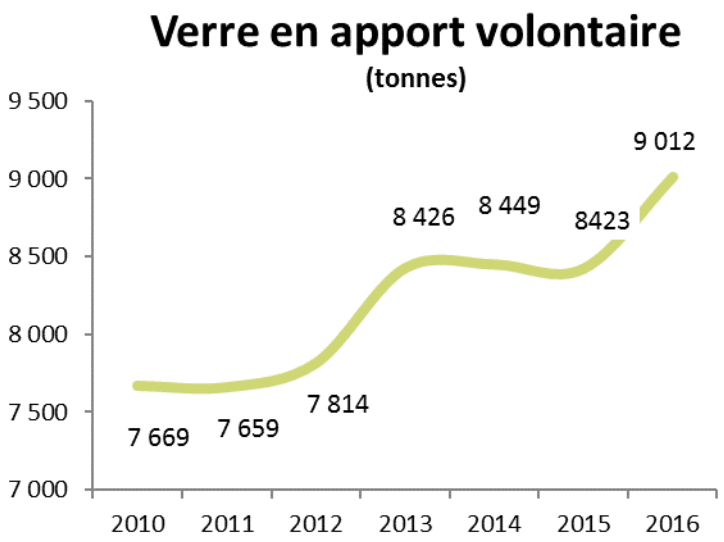

La quantité et la part collectées en apport volontaire poursuivent leurs progressions. **9012 tonnes** de VERRE ont été collectés en apport volontaire en 2016, ce qui représente une augmentation de **7%.**

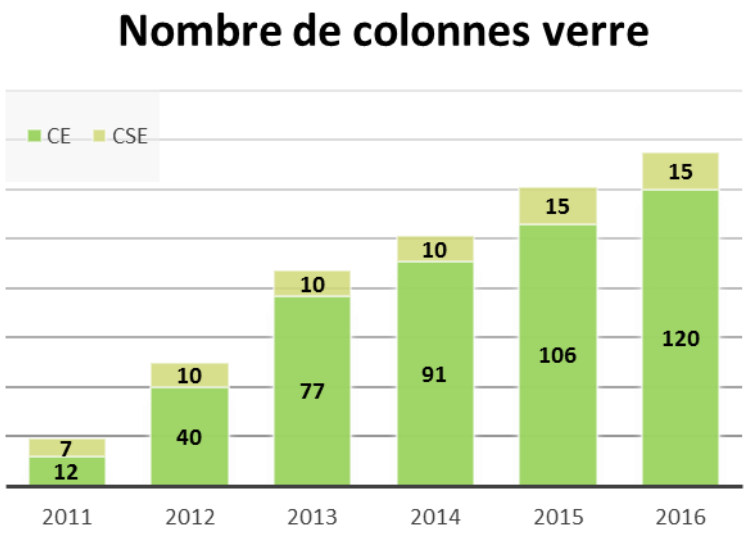

Un projet de densification de l'apport volontaire verre développé dans le cadre du projet PAC avec Eco emballage, a été mené fin 2016. Il doit permettre d'améliorer les performances de collecte de ce flux avec l'implantation de **14 colonnes supplémentaires** en 2016. Il sera complété début 2017 pour atteindre 65 colonnes posées, améliorant sensiblement le maillage du territoire et facilitant ainsi le geste de tri des usagers.

Les Déchets Ménagers Végétaux

La collecte des déchets ménagers végétaux, est effectuée en porte à porte sur 49 communes. Les autres communes sont collectées en apport volontaire via le réseau de déchetteries. La collecte est, selon les zones, assurée en régie ou par le biais de prestataires (Veolia, Coved, Polyurbaine).

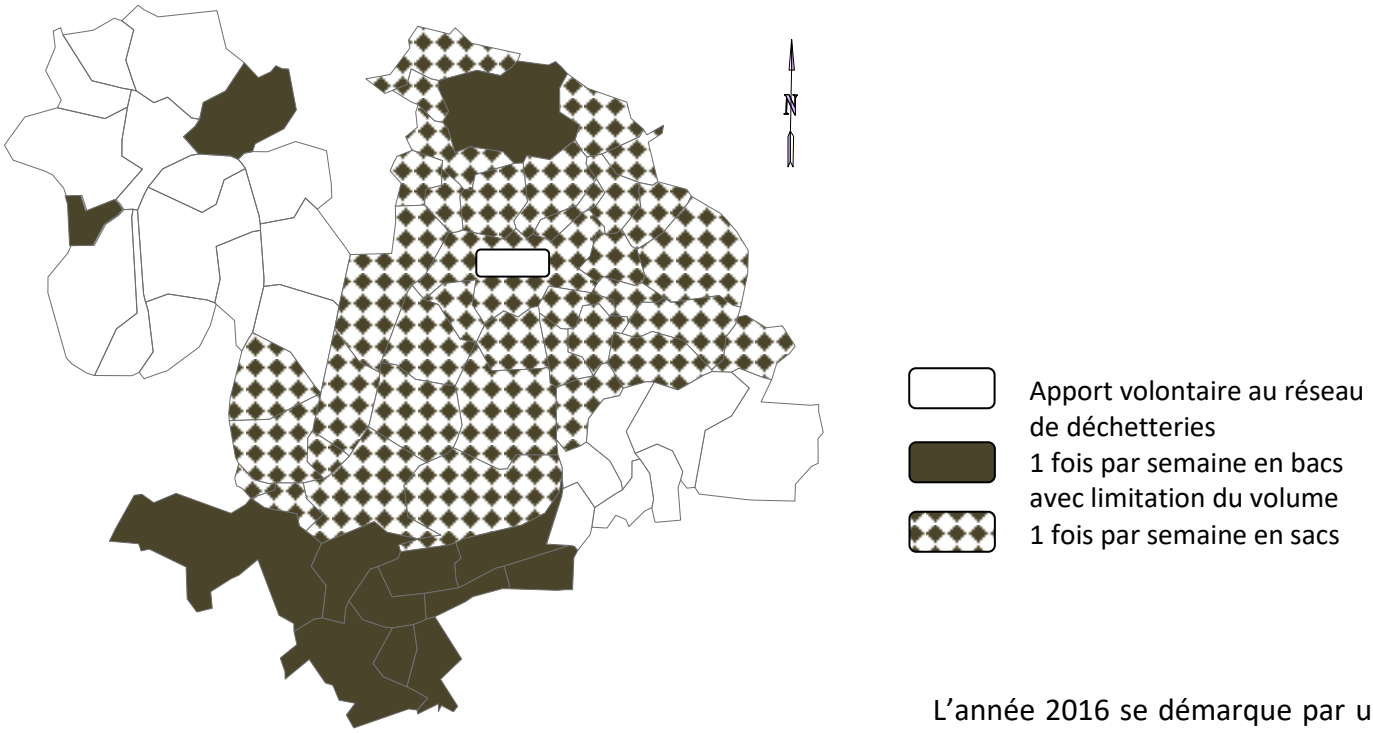

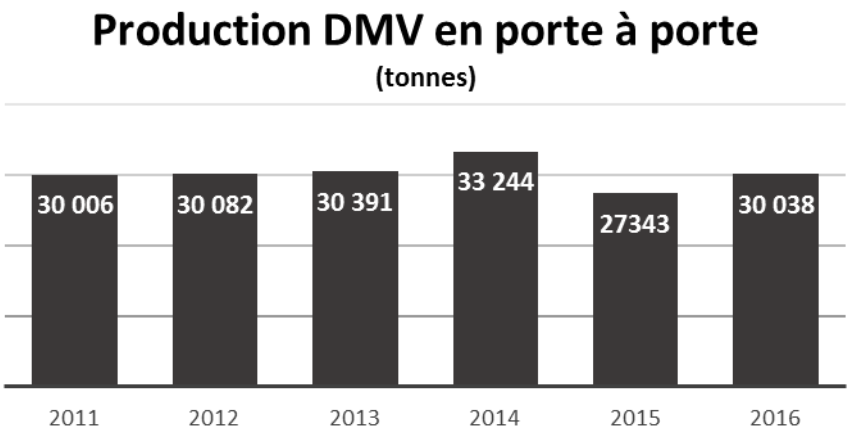

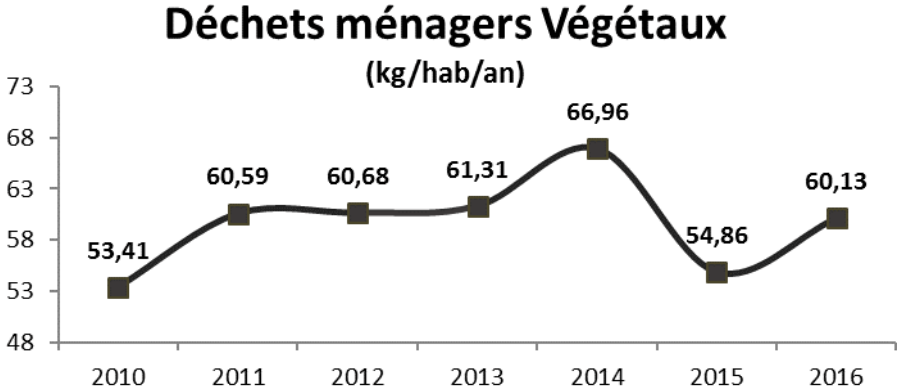

L'année 2016 se démarque par une augmentation de **9,6%** par rapport à l'année 2015. La quantité produite par habitant de **60,3 Kg/hab./an** revient dans la moyenne contrairement aux années précédente.

Cela représente **2 695 tonnes** collectées en plus par rapport à l'année précédente.

La Métropole conteneurise de plus en plus de communes afin de réduire la pénibilité en mécanisant le port de charge. Elle initiera en 2017 par l'intermédiaire de ce projet d'évolution une sensibilisation accrue des usagers à domicile enfin qu'ils conservent leurs déchets végétaux sur leurs parcelles.

Les Encombrants

La collecte des encombrants est généralisée à l'ensemble du territoire de la Métropole. Elle est toujours effectuée suite à une prise de rendez-vous téléphonique par le biais de Ma Métropole. La collecte des encombrants est assurée, selon les communes, par des prestataires privés ou par la régie.

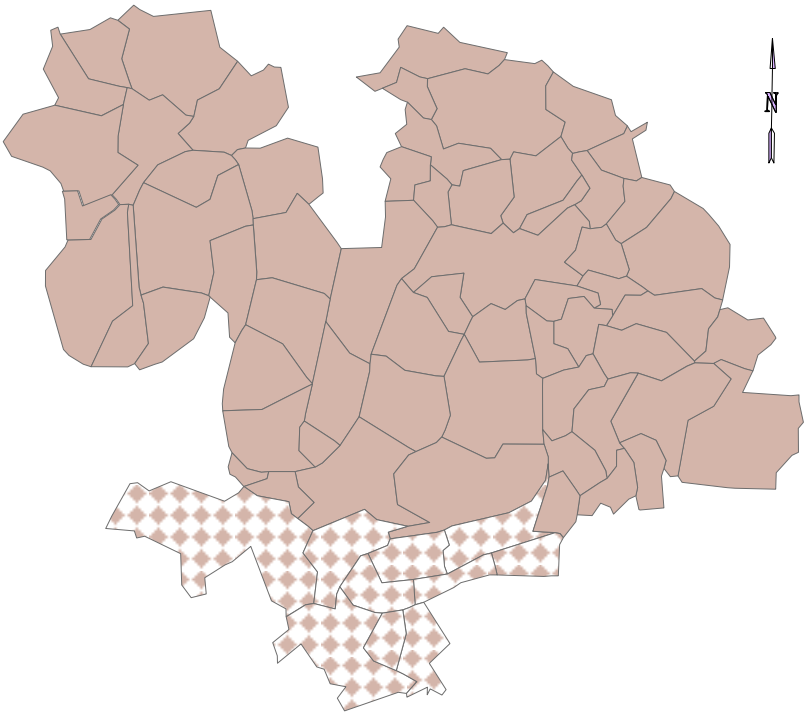

Collecte effectuée en régie

Collecte effectuée par des prestataires

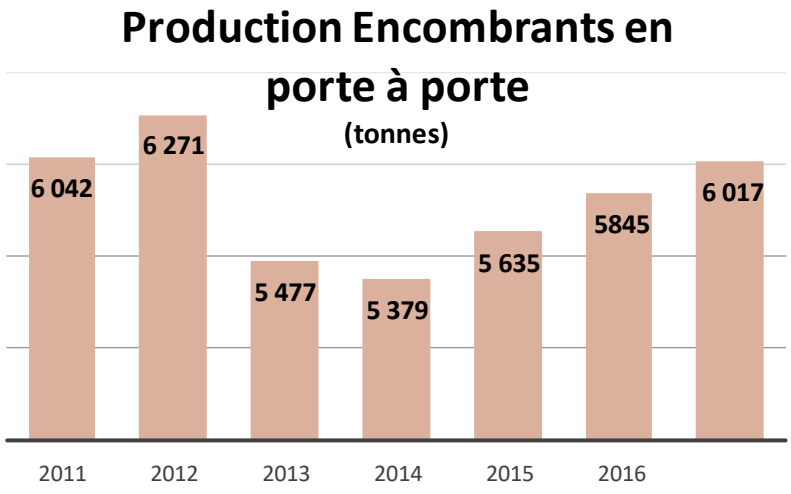

La quantité des encombrants collectés en porte à porte à d'augmenté de **2,6%**.

Cela représente **172 tonnes** collectés en plus que l'année précédente.

La tendance depuis 5 ans progresse annuellement en moyenne de **2,25%.**

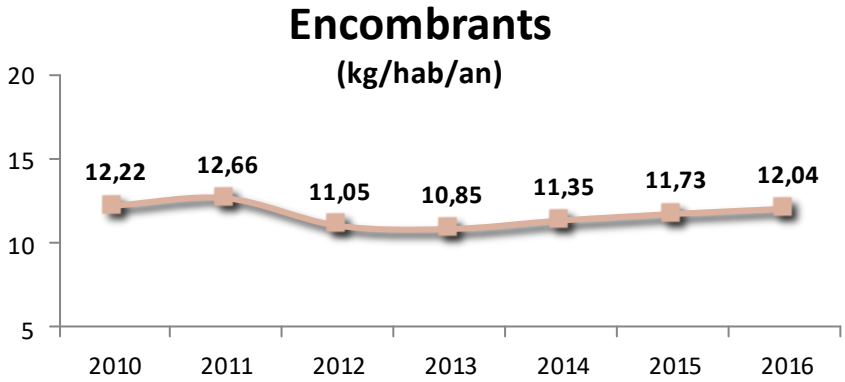

L'Amiante

En mars 2014, suite à une évolution de la réglementation la collecte de l'amiante a dû être stoppée par principe de précaution dans toutes les déchetteries de la Métropole. Cette collecte a pu redémarrer dans des conditions de sécurité satisfaisante au mois de **juillet 2016**, suite à un travail mené en partenariat avec la CARSAT.

Depuis le lancement, **520 demandes de particuliers** ont été reçues et 149 de ces demandes ont pu aboutir à un rendez-vous avec les agents métropolitains. Lors de cette rencontre au domicile de l'usager les agents métropolitains sensibilisent les riverains au danger de l'amiante et leurs expliquent la procédure de collecte et d'emballage de l'amiante. Ils leurs distribuent les équipements de protection individuelle nécessaires ainsi que des sacs adaptés à leurs quantités de déchets amiantés. La dépose de ces sacs par les usagers s'effectue le samedi matin sur rendez-vous sur un site spécifique adapté.

Mois	1/2 journées d'accueil	Nb de riverains accueillis
juil-16	3	32
août-16	1	16
sept-16	0	0
oct-16	2	50
nov-16	3	36
déc-16	1	15
TOTAL	**10**	**149**

La collecte d'amiante a pu se faire depuis juillet 2016 sur prise de rendez-vous avec les particuliers qui sont invités à se rendre sur le site du centre technique de collecte(CTC) de Petit Quevilly pour y déposer leurs déchets amiantés.

Ces collectes ont permis d'accueillir **149 personnes réparties sur 10 demi-journées** mais aussi de collecter des dépôts sauvages pour un tonnage global de **45,6 tonnes.**

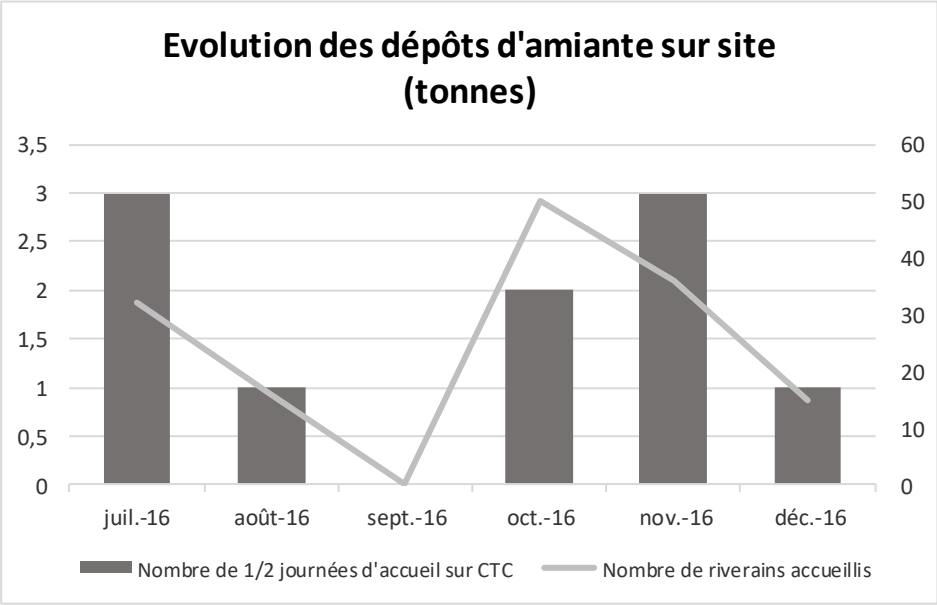

Le réseau de déchetteries

Le réseau de déchetteries de la Métropole permet aux usagers de déposer leurs déchets ménagers non collectés en porte à porte en raison de leur nature ou de leur volume, **16 déchetteries** sont à disposition des usagers sur le territoire de la Métropole.

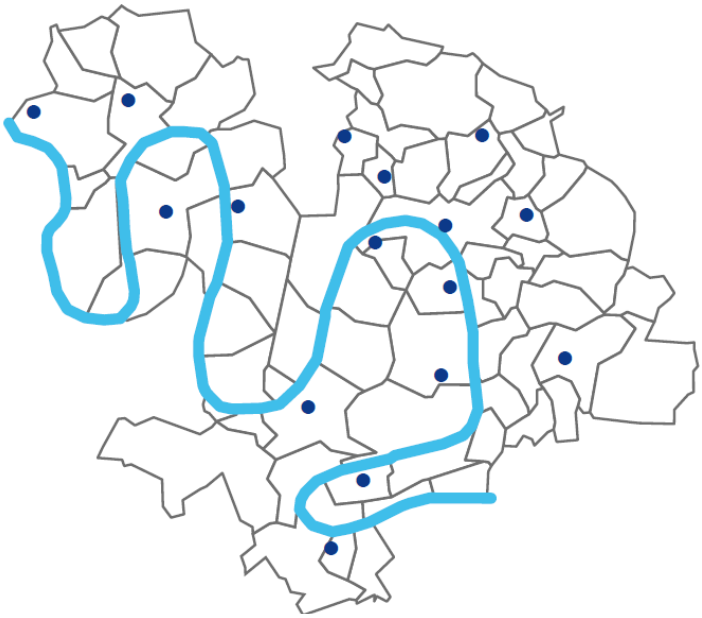

Anneville-Ambourville 2701 route de Bourg Achard

Bois-Guillaume 2001, rue Herbeuse

Boos Rue des Canadiens

Caudebec-lès-Elbeuf Zone d'activité du Clos Allard

Cléon Rue Marie-Louise et Raymond Boucher

Darnétal Sente de la Ravine

Déville-lès-Rouen Impasse Barbet

Duclair Hameau les Monts

Grand-Couronne Allée Côte Mutel

Maromme St Jean du Cardonnay - Côte de la Valette

Le Petit-Quevilly Chemin du Gord

Rouen Quai du Pré aux Loups

Saint-Étienne-du-Rouvray Rue Désiré Granet

Saint-Martin-de-Boscherville Chaussée Saint-Georges

Sotteville-lès-Rouen Chemin de Halage

Le Trait Boulevard Industriel

Evolution des tonnages collectés en déchetterie	2015	2 016	Evolution	Part des tonnages collectés
Tout venant incinérable	13 882	13437	-3,2%	16,9%
Tout venant non incinérable	17 974	19165	6,6%	24,2%
Gravats	20 904	21013	0,5%	26,5%
Déchets végétaux	20 047	17180	-14,3%	21,7%
Ferraille	2 807	3051	8,7%	3,8%
Carton	297	345	16,2%	0,4%
Batteries	57	46	-19,3%	0,1%
Huiles minérales	75	101	34,7%	0,1%
D3E (déchets d'équipements électriques et électroniques)	2 369	2526	6,6%	3,2%
DDM (déchets dangereux des ménages)	211	211	0%	0,3%
ECO DDS (déchets diffus spécifiques)	269	258	-4,1%	0,3%
DEA (déchets d'éléments d'ameublement)	1 223	1889	54,5%	2,4%
Piles et Néons	14,7	10,6	-27,9%	-
Bouteilles de Gaz	3,4	3,8	11,8%	-
Cumul	80 133	79236	-1,12%	

Les tonnages collectés par le biais du réseau de déchetteries ont diminué de **1,12%** par rapport à l'année passée et cela malgré une augmentation du nombre de visites en déchetterie de **5,8%**.

Les principales variations concernent les cartons (**16,2%**) et les DEA (**54,5%**).

- L'apport du carton en déchetteries augmente assez significativement. Il est possible que l'émergence de nouveau mode de consommation comme l'achat en ligne génère plus de cartons d'emballage chez les particuliers.
- Les DEA ont nettement augmenté car la collecte de ce flux a été étendue à **5 déchetteries supplémentaires durant l'année 2016** portant à 8 déchetteries les possibilités de récupération des DEA pour le réseau métropolitain.

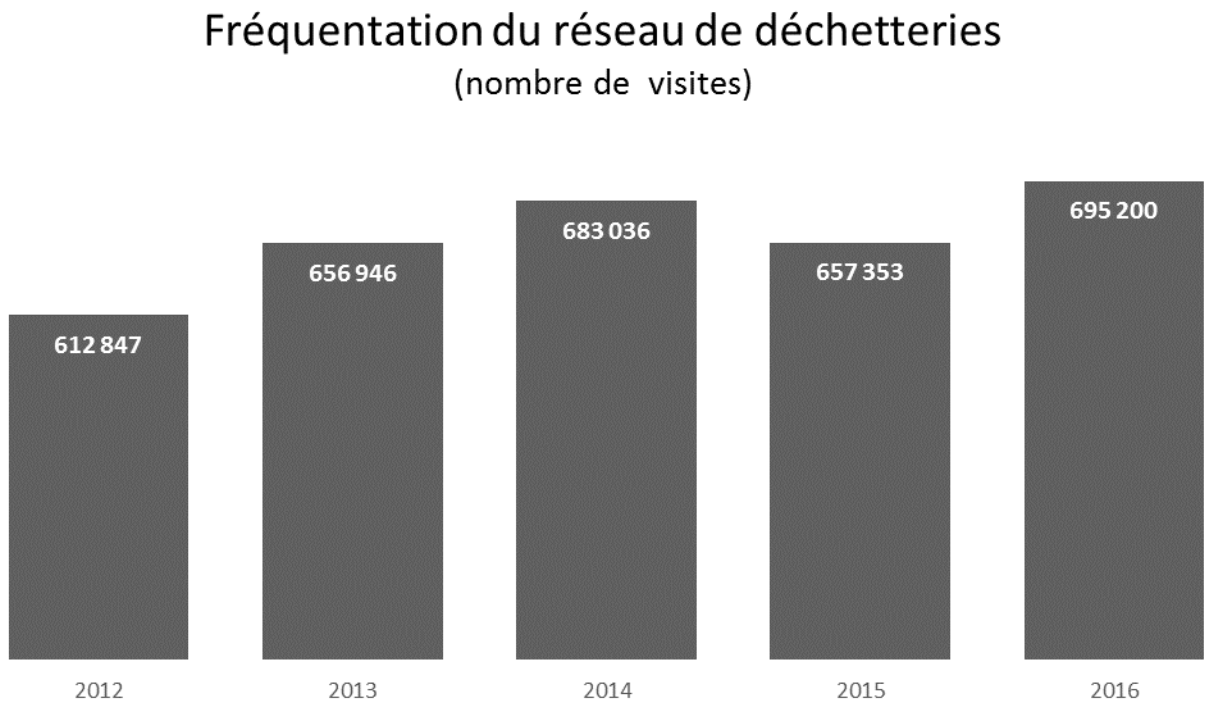

Pour les particuliers malgré une augmentation des fréquentations en déchetterie à hauteur de **5,8%**, le tonnage global collecté a diminué de **1,11 %**.

Les artisans et commerçants du territoire peuvent bénéficier d'un accès payant à la déchetterie de Rouen. Un règlement intérieur fixe le cadre de ces apports (déchets acceptés, volumes et tarifs). En 2016, ce service a généré 112 854€ de recettes contre 123 874€ en 2015, ce qui représente une diminution de **8,9%.** L'extension de l'accueil des professionnels dans les déchetteries de Cléon et Le Trait est à l'étude et devrait être effectif début 2017. Les apports en déchetterie des services techniques municipaux (DSTM) ont quant à eux généré 1 453 € de recette contre 1 471€ en 2015, soit une diminution de **1,2%**.

Indicateurs financiers

Les dépenses de fonctionnement de ces indicateurs financiers ont été obtenues via la comptabilité analytique développée avec l'ADEME dans le cadre du référentiel national SINOE. Son utilisation rendue obligatoire en 2017 par la loi sur « la transition énergétique pour la croissance verte » est en cours de généralisation au sein de la Direction de la maitrise des déchets et sera systématisée à toutes les données financières dans la cadre du rapport annuel 2017.

Dépenses et recettes de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement 2016

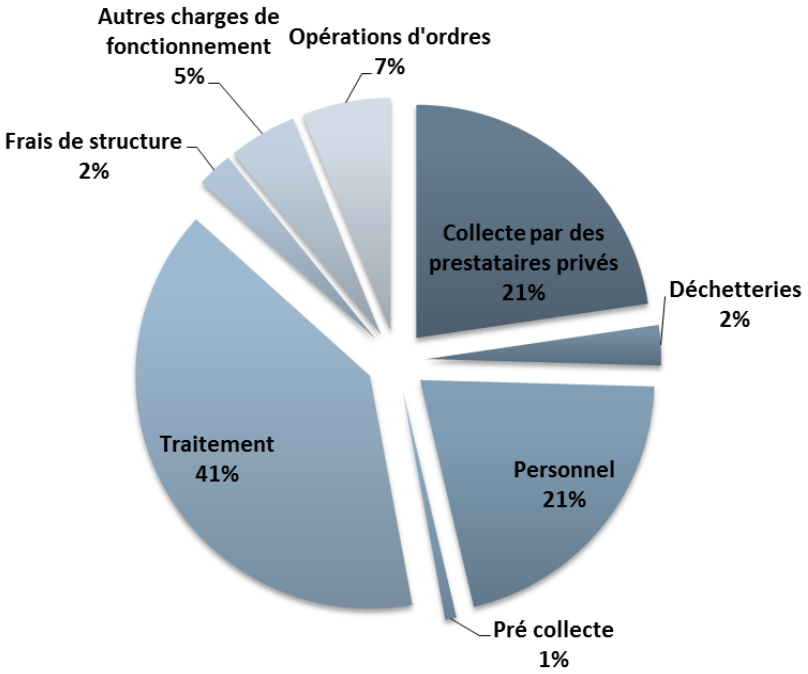

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT METROPOLE	Année 2015	Année 2016	De 2015 à 2016	
			Evolution en valeur	Evolution en %
Collecte par des prestataires privés	12 534 510 €	12 798 759 €	264 248 €	2,11%
Déchetteries	1 017 593 €	1 068 201 €	50 609 €	4,97%
Personnel	12 535 235 €	12 449 734 €	- 85 500 €	-0,68%
Pré collecte	433 458 €	432 516 €	- 942 €	-0,22%
Traitement	24 262 883 €	24 726 071 €	463 188 €	1,91%
Frais de structure	1 805 916 €	2 060 393 €	254 477 €	14,09%
Autres charges de fonctionnement	1 951 648 €	1 867 237 €	- 84 412 €	-4,33%
SOUS-TOTAL OPERATIONS REELLES	54 541 243 €	55 402 911 €	861 668 €	1,58%
Dotations aux amortissements	3 982 017 €	4 415 112 €	433 095 €	10,88%
VNC éléments d'actif cédés				
SOUS-TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	3 982 017 €	4 415 112 €	433 095 €	10,88%
TOTAUX	**58 523 259 €**	**59 818 023 €**	**1 294 763 €**	**2,21%**

Source : compte administratif : Comptabilité analytique SINOE

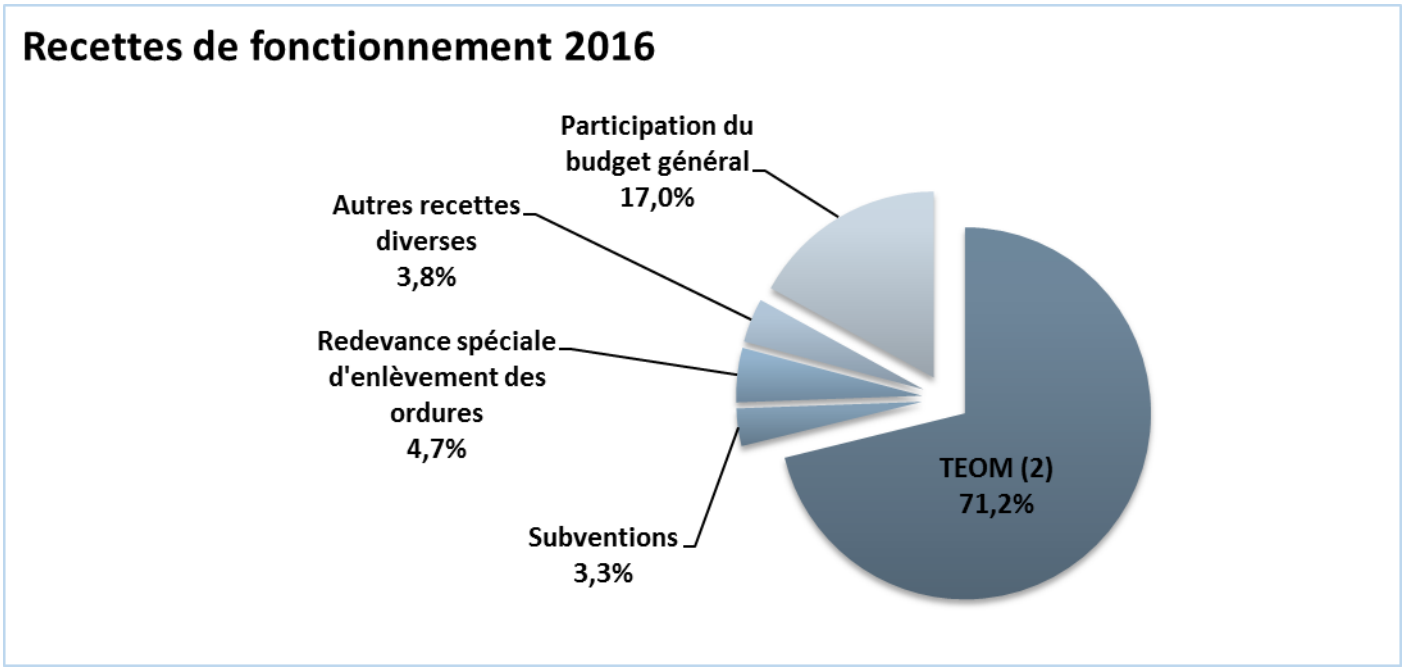

RECETTES DE FONCTIONNEMENT METROPOLE	Année 2015	Année 2016	De 2015 à 2016	
			Evolution en valeur	Evolution en %
TEOM (2)	41 144 432 €	42 571 651 €	1 427 219 €	3,47%
Subventions	643 355 €	1 953 962 €	1 310 607 €	203,71%
Redevance spéciale d'enlèvement des ordures	2 455 439 €	2 824 523 €	369 084 €	15,03%
Recettes issues de la valorisation des déchets métalliques	86 136 €	167 650 €	81 514 €	94,63%
Déchetteries: participations communes extérieures	239 890 €	326 918 €	87 028 €	36,28%
Déchetteries: Accès payant des professionnels et services techniques municipaux	133 894 €	122 244 €	-11 650 €	-8,70%
Recettes REP Déchets Diffus Spéciaux	0 €	20 432 €	20 432 €	
Recette REP Déchets d'Equipement d'Ameublement	0 €	1 341 146 €	1 341 146 €	
Autres recettes diverses	292 143 €	294 198 €	2 055 €	0,70%
Autres produits exceptionnels (dégrèvement, pénalités, assurances)	17 487 €	19 590 €	2 103 €	12,02%
Produits des cessions d'éléments d'actif	0 €	1 100 €	1 100 €	
TOTAL DES RECETTES PROPRES AU BUDGET DECHETS	**45 012 777 €**	**49 643 414 €**	**4 630 637 €**	**10,29%**
Participation du budget général	13 343 114 €	10 181 000 €	-3 162 114 €	-23,70%
TOTAUX	**58 355 891 €**	**59 824 414 €**	**1 468 523 €**	**2,52%**

Source : compte administratif

(2) POUR MEMOIRE – Minoration de la recette de TEOM -Attribution de compensation - partie II – Dotations TEOM – budget principal. 2015 : -4 081 084 € 2016 : -4 490 369 €

Part de la TEOM dans le financement du service	
en 2015	**70,31%**
en 2016	**71,16%**

Redevance spéciale incitative

La Redevance Spéciale est perçue auprès des professionnels qui dépassent un seuil de production de déchets correspondant aux ménages ou qui nécessiteraient des sujétions supplémentaires (horaire, véhicules spécifiques…). Cette redevance est due en complément de la TEOM car elle rémunère un service complémentaire à celui destiné aux habitants. Le seuil d'assujettissement est abaissé chaque année, sur 6 ans, pour sensibiliser davantage les professionnels à la réduction des déchets. En 2016 le seuil d'assujettissement final correspondant à ce processus a été atteint, soit 2640 litres/semaine pour les producteurs non exonérés de TEOM.

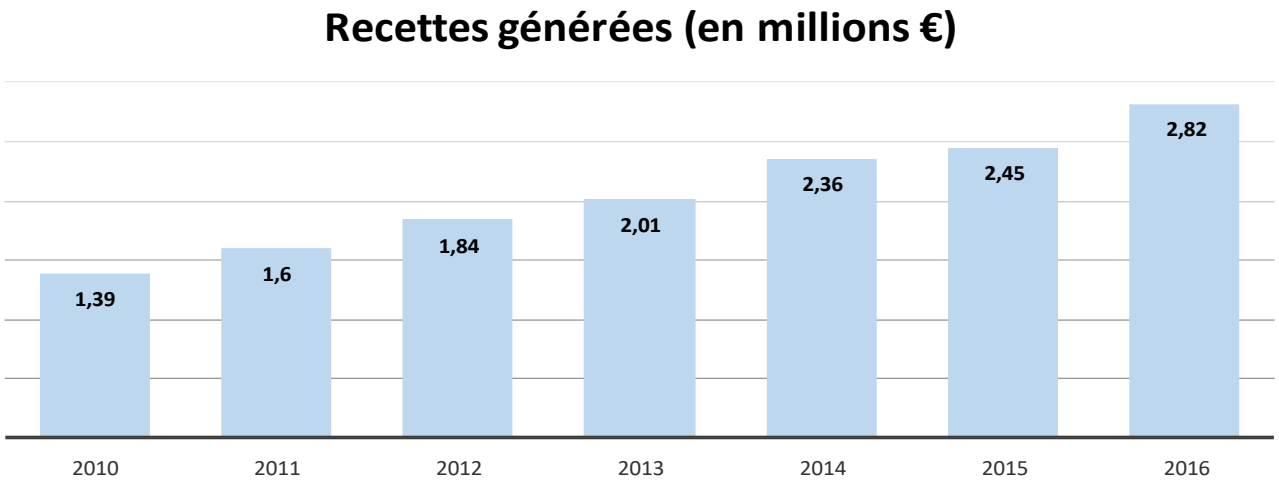

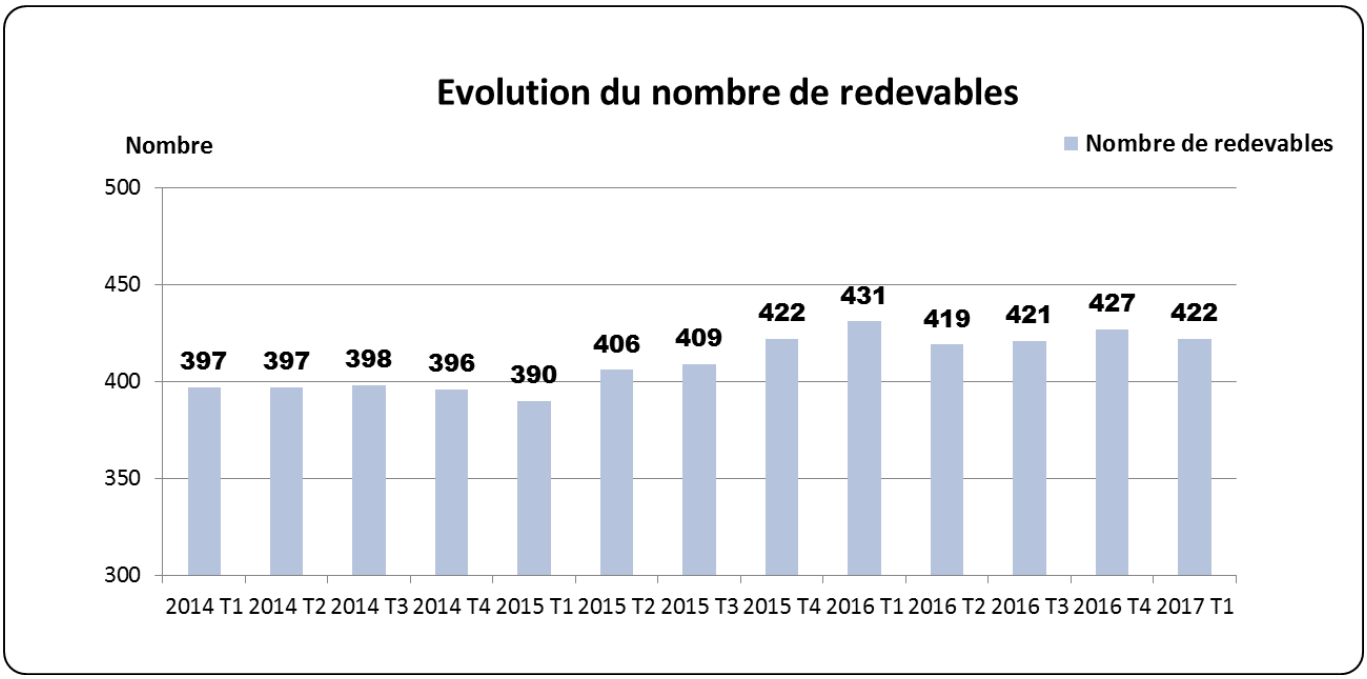

Evolution du seuil de la redevance spéciale incitative

Ordures ménagères :

	Non exonérés de TEOM		**Exonérés de TEOM**	
	seuil (en litres)	*prix unitaire pour 100 l /semaine*	*seuil (en litres)*	*prix unitaire pour 100 l /semaine*
2013	0 à 3 150	gratuit	0 à 500	gratuit
	3 150 à 10 000	2,31 €	500 à 10 000	2,31 €
	> 10 000	2,07 €	> 10 000	2,07 €
2014	0 à 2 950	gratuit	0 à 500	gratuit
	> 2 950	2,33 €	> 500	2,33 €
2015	0 à 2 750	gratuit	0 à 500	gratuit
	> 2 750	2,39 €	> 500	2,39 €
2016	0 à 2 640	gratuit	0 à 500	gratuit
	> 2 640	2,47 €	> 500	2,47 €
2017	0 à 2 640	gratuit	0 à 500	gratuit
	> 2 640	2,53 €	> 500	2,53 €

Les tarifs 2017 seront applicables à partir du 1er Avril.

Les déchets recyclables font l'objet d'une tarification unique (1,35€ prix unitaire pour 100L/semaine).

Dépenses et recettes d'investissement

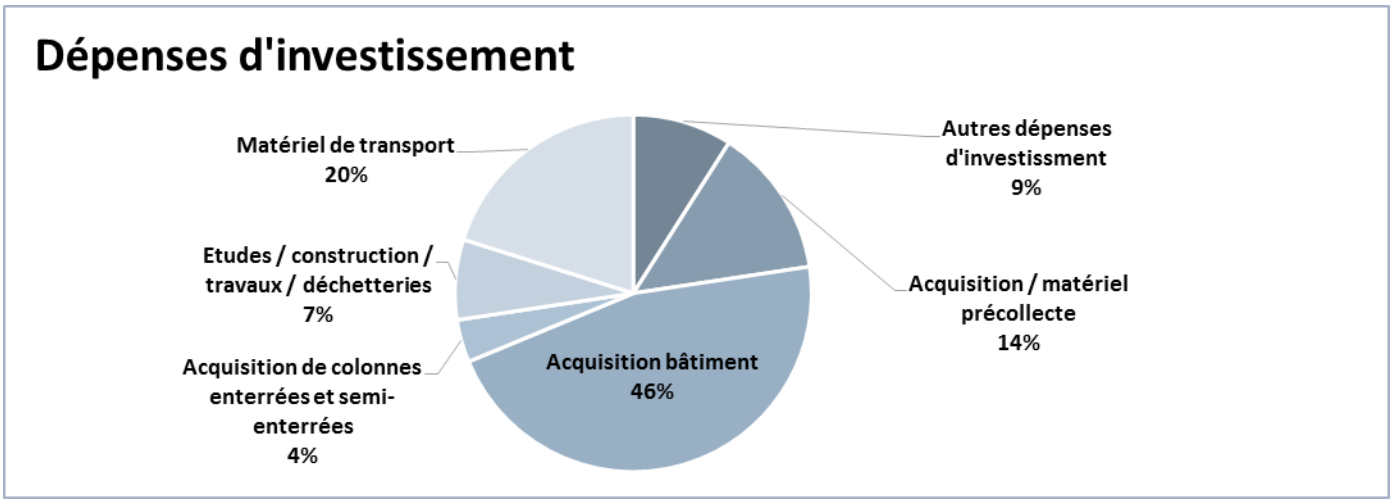

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2015	Année 2016	De 2015 à 2016	
			Evolution en valeur	Evolution en %
Acquisition/ Equipements/matériels/Outillages divers	36 915 €	231 084 €	194 169 €	525,98%
Acquisition/matériel précollecte	729 025 €	959 217 €	230 192 €	31,58%
Acquisition / travaux Bd du midi	0 €	3 255 881 €	3 255 881 €	
Acquisition de colonnes enterrées et semi-enterrées	1 350 046 €	272 061 €	-1 077 985 €	-79,85%
Composteurs et bioseaux	19 419 €	19 163 €	-256 €	-1,32%
Etudes/construction/travaux/déchetteries	489 120 €	512 696 €	23 576 €	4,82%
Matériel de transport	868 436 €	1 420 333 €	551 897 €	63,55%
Matériel Informatique / Téléphonie	0 €	40 460 €	40 460 €	
Matériel pour l'Education à l'Environnement et Pratiques Durables	0 €	1 426 €	1 426 €	
Mobilier	9 684 €	2 961 €	-6 723 €	-69,42%
Remboursement capital emprunt	63 629 €	45 000 €	-18 629 €	-29,28%
Reprise sur FCTVA	0 €	4 936 €	4 936 €	#DIV/0!
Travaux Centre de Maintenance de la Collecte	37 027 €	810 €	-36 217 €	-97,81%
Travaux Centre OM Caudebec les Elbeuf	0 €	131 868 €	131 868 €	
Travaux Centre Technique de Collecte	216 024 €	26 195 €	-189 829 €	-87,87%
Travaux Centre Technique d'Equipement	25 487 €	1 123 €	-24 364 €	-95,59%
Travaux de génie-civil, mise en place de colonnes enterrées et semi-enterrées	438 283 €	149 596 €	-288 687 €	-65,87%
Subventions d'équipement versées	0 €	0 €	0 €	
TOTAL	4 283 096 €	7 074 810 €	2 791 714 €	65,18%

Source : compte administratif

RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors écritures d'affectation du résultat)	Année 2015	Année 2016	De 2015 à 2016	
			Evolution en valeur	Evolution en %
OPERATIONS REELLES	620 827 €	1 562 003 €	941 176 €	151,60%
OPERATIONS D'ORDRE (Amortissements et sortie d'éléments d'actifs)	3 985 750 €	4 417 947 €	432 197 €	10,84%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	4 606 577 €	5 979 950 €	1 373 373 €	29,81%

Source : compte administratif

Eléments marquants

En 2016, les **dépenses de fonctionnement** ont augmentées de **2,21%** (contre 3,23% en 2015) suite principalement à l'augmentation des **frais de structure** +15,28% (contre 2,35% en 2015), **des coûts de traitement** +1.91% (contre 3,40% en 2015) et de **la collecte des prestataires** (+2.11% contre 0,74 % en 2015).

- La hausse des frais de structure est la conséquence de l'augmentation des frais d'assurances et du paiement des charges du nouveau site du boulevard du midi depuis juillet 2016.
- Le coût de traitement des déchets progresse également suite à la hausse de la tarification de base de l'incinération et de la TGAP ainsi qu'à la prise en charge du traitement de l'amiante lié dont la collecte a repris en deuxième partie d'année.
- La collecte par prestataire progresse car le renouvellement du marché de collecte en octobre 2016, a entrainé le versement d'un acompte contractuel au lancement du marché. Si l'on neutralise cette somme le coût de collecte par prestation reste contenue à + 0,27%

Les **recettes de fonctionnement** propres au budget des déchets ont, quant à elles, été majorées de **10,29 %** (contre 2,34% en 2015) sous l'effet du versement dans la partie subvention de l'excédent budgétaire en provenance de la clôture des comptes du SIGOPI (syndicat de gestion des déchets) consécutive à la mise en œuvre de la loi NOTRE. Par ailleurs ont été versé, en 2016, les recettes des REP « déchets diffus spéciaux » et « déchet d'équipement d'ameublement » mise en œuvre depuis 2015.

Les **dépenses d'investissement progressent de 65%** sous l'effet principalement de l'acquisition d'un nouveau bâtiment pour le centre technique situé sur le boulevard du midi. Cette dépense se conjugue avec l'achat et la mise en place des équipements de géolocalisation des BOM, l'acquisition de 10 BOM en renouvellement et d'un camion de lavage, l'achat de colonnes d'apport volontaire verre dans le cadre l'appel à projet PAC avec Eco emballage, ainsi que la réalisation de travaux pour la modernisation du centre de collecte de Caudebec les elbeufs.

En ce qui concerne les **recettes d'investissement**, la progression de 150% des opérations réelles est principalement due aux remboursements par les bailleurs des coûts d'achat et de pose des colonnes enterrées et semi-enterrées pour les projets d'implantation de ces dernières années arrivées à leurs termes.

Métropole Rouen Normandie
Services aux Usagers et Transition Écologique
14 bis avenue Pasteur
CS50589
76006 ROUEN Cedex
Tél : 02 35 52 68 10 Fax : 02 35 52 68 59

Couverture : Direction adjointe de l'éducation à l'environnement et aux pratiques durables